

LE DEVOIR

VOL. C1 N° 92

LE MERCREDI 28 AVRIL 2010

1,10\$ + TAXES = 1,25\$

Voitures de métro

La STM forcée de relancer l'appel d'offres

L'espagnole CAF se qualifie et se mesurera à Alstom-Bombardier

JEANNE CORRIVEAU

Le lancement d'un nouvel appel d'offres pour le renouvellement du parc de voitures du métro de Montréal apparaît maintenant inévitable. *Le Devoir* a appris que le constructeur espagnol CAF (Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles) respectait toutes les exigences imposées par la Société de transport de Montréal (STM) dans son avis international de janvier dernier, ce qui ouvre la porte à une nouvelle course pour l'attribution du contrat convoité par le consortium Alstom-Bombardier.



CAF a réussi à démontrer sa capacité technique et financière

La firme Hatch Mott MacDonald, chargée d'examiner la proposition déposée par CAF à la suite du lancement de l'avis international du 22 janvier dernier, a terminé son analyse. Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, les conclusions sont claires: le constructeur espagnol remplit toutes les conditions imposées par la STM.

L'entreprise a notamment réussi à démontrer qu'elle possédait la capacité technique et financière de fabriquer des voitures de métro dotées de pneumatiques comme l'exige la STM. L'avis stipulait aussi que le constructeur devait respecter l'exigence de contenu canadien de 60 % et que l'assemblage final devait être fait au Canada.

Hatch Mott MacDonald a fait part de ses conclusions à la STM hier de façon verbale et son rapport sera déposé aujourd'hui aux autorités de la société de transport, selon une source proche du dossier. La STM et le gouvernement du Québec, qui assume 75 % de la facture, n'auront d'autre choix que de lancer un nouvel appel d'offres, ce qui pourrait retarder d'au moins un an la livraison des premières voitures, initialement prévue pour 2012.

VOIR PAGE A 10: MÉTRO



BLAIR GABLE REUTERS

Le président de la Chambre des communes, Peter Milliken, a rappelé hier, dans une décision très attendue, que le Parlement détient le privilège incontestable d'obliger le gouvernement à rendre compte de ses actes.

Détenus afghans

Harper perd sa bataille

- Milliken réaffirme la suprématie de la Chambre
- Les élus ont deux semaines pour trouver un compromis

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Le gouvernement Harper a perdu la bataille acharnée qu'il livrait pour éviter de remettre des documents non censurés à l'opposition. Le président de la Chambre, Peter Milliken, a réaffirmé hier haut et fort la suprématie de la Chambre sur le gouvernement, tout en imposant aux parlementaires de s'entendre pour

trouver une façon d'étudier les documents sans nuire à la sécurité nationale.

En rendant hier une décision jugée historique par les observateurs, Peter Milliken a souligné qu'il «n'est pas exagéré d'affirmer que le président a rarement été saisi d'une affaire aussi complexe et lourde de conséquences». Sur le fond, M. Milliken devait déterminer qui, du gouvernement ou de la Chambre, est souverain dans notre régime. Et sa

réponse fut limpide: le Parlement est roi.

«La non-exécution par le gouvernement de l'ordre [de production de documents non censurés liés au dossier des détenus afghans] du 10 décembre 2009 constitue une question de privilège», a tranché M. Milliken en se rendant aux arguments de l'opposition.

VOIR PAGE A 10: BATAILLE

■ La chronique de Manon Cornéliier, page A 3 ■ L'éditorial de Josée Boileau, page A 8 ■ Des documents coincés à Kandahar, page A 4



JIM YOUNG REUTERS

Fabrice Tourne, au cœur des accusations de fraude

GOLDMAN SACHS

Les dirigeants malmenés par les sénateurs

■ À lire en page B 1



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

ARTHUR H

Récapituler sans capituler

■ À lire en page B 10



Exemples de typographies urbaines à Berlin, Montréal et Buenos Aires

Menace sur la diversité typographique des villes

La banalité guette le graphisme urbain, constate la tête chercheuse d'*Urbania*, Philippe Lamarre

Dans la ville, la lettre est partout. Peut-on imaginer une métropole muette, sans messages? Pictogrammes, pub ou enseignes: le langage des signes façonne le visage d'une métropole, au même titre que sa cuisine ou son architecture. Mais pour combien de temps encore?

ISABELLE PARÉ

Côté graphisme urbain, Montréal est plutôt du genre cafoüllis, ouvertement américaine et éclectique. Rien à voir avec Berlin où la typographie se conjugue à l'impératif, dans un style officiel, net



SOURCE PHILIPPE LAMARRE

et uniforme. *Schnell!* Sitôt rendu à Buenos Aires, la lettre se met à ondoyer, à l'image du tango qui fait vibrer les *tanguerías*.

C'est du moins la lecture que fait Philippe Lamarre, designer, amoureux de graphisme vernaculaire

VOIR PAGE A 10: VILLES

Élève lourdement handicapée La CSDM retire la petite Lucie d'une classe ordinaire

LISA-MARIE GERVAIS

La petite Lucie, lourdement handicapée, ne pourra plus fréquenter l'école alternative Élan, où elle avait été intégrée en classe ordinaire. Rendue publique hier, cette décision prise par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) promet de relancer le débat sur l'intégration des enfants en difficulté.

Pourtant, en décembre 2008, ce même Conseil s'était montré favorable à ce que Lucie, atteinte de paralysie cérébrale et d'une déficience intellectuelle, puisse vivre une expérience d'intégration aux côtés d'enfants «normaux». Selon lui, compte tenu du rapport du comité de révision, ce fut un échec. Et on suggère maintenant à Lucie d'aller à Victor-Doray, une école spécialisée. «Une école a ses limites et ne peut se substituer à une école spéciale en termes d'expérience professionnelle», a statué le Conseil, qui ne reconnaît pas les progrès de Lucie et parle plutôt d'une expérience «exigeante» pour les enseignants et la direction de l'école.

Profondément déçue, la mère de la fillette de sept ans estime souffrir d'incompréhension. «Je comprends la décision au sens où d'énormes efforts ont été fournis», a indiqué Anne-Lise Polo au terme de la séance. «Mais à chaque étape, c'est une levée de boucliers, il y a une résistance au changement. Le projet n'est pas compris», a-t-elle ajouté.

VOIR PAGE A 10: LUCIE

INDEX

Actualités	A 2	Éditorial	A 8
Annonces	A 4	Idées	A 9
Avis publics	A 6	Météo	B 7
Carrières	B 4	Monde	A 7
Culture	B 9	Mots croisés	B 7
Décès	A 4	Sudoku	B 5
Économie	B 1	Télévision	B 8

ACTUALITÉS

Les entreprises puisant de l'eau devront payer

Québec imposera deux taux de redevances, plus élevés que ceux de l'Ontario

MARTIN OUELLET

Québec — À compter de 2011, les industriels québécois devront acquitter une redevance annuelle totalisant 8,8 millions sur le prélèvement de l'eau, a annoncé hier le ministre du Développement durable, Line Beauchamp, marquant d'un nouveau jalon l'évolution d'un projet dont parlent les gouvernements depuis 2002.

«À notre connaissance, le Québec sera la province canadienne qui imposera les redevances les plus élevées et surtout qui rapporteront le plus», s'est félicitée la ministre, en conférence de presse à Québec.

A l'exception notable des exploitations agricoles, toutes les entreprises industrielles et commerciales puisant 75 m³ d'eau ou plus par jour — l'équivalent de deux grosses piscines — seront tenues d'acquitter cette nouvelle taxe sur l'eau.

Comme en Ontario, le projet de règlement de la ministre Beauchamp introduit deux taux distincts de redevance sur la

ressource. Le plus modeste, à 2,50 \$ le million de litres d'eau, s'appliquera aux industries qui retournent dans l'écosystème la majeure partie de l'eau puisée. Le taux le plus élevé, à 70 \$ le million de litres, touchera les entreprises d'embouteillage et les fabricants de boissons et de produits chimiques.

La redevance est moindre pour les industries comme les pâtes et papiers, la métallurgie et les mines car l'eau qu'elles utilisent dans leur production retourne pour l'essentiel dans le

milieu naturel. Ce n'est pas le cas pour les embouteilleurs, les fabricants de jus, de bière, de marinades et de produits chimiques, qui incorporent l'essentiel de l'eau à leurs produits.

A 70 \$ pour chaque million de litres, la redevance québécoise est 20 fois supérieure à celle imposée en Ontario, a fait valoir Mme Beauchamp. Le taux de 2,50 \$ est pour sa part trois fois plus élevé que celui en cours dans la province voisine.

Comme il ne s'agit pas d'une mesure de nature financière

mais plutôt d'une «mesure environnementale», l'argent des redevances sera versé au Fonds vert pour des projets liés à la protection de l'eau, a ajouté la ministre.

Le gouvernement Charest a cru bon d'épargner les entreprises agricoles, notamment les porcheries, de la nouvelle réglementation. La raison invoquée est que très peu d'exploitations agricoles puisent le niveau d'eau minimum requis pour verser une redevance.

La Presse canadienne

Les profits du *Devoir* sont en hausse

En dépit d'une année qui s'annonçait difficile en raison du ralentissement de l'économie, l'année financière 2009 s'est terminée sur une note positive pour *Le Devoir*, qui déclare un bénéfice net de près de 1 million de dollars, grâce à des revenus en hausse de 4,7 %.

Seul quotidien indépendant au Québec, *Le Devoir* se démarque de l'ensemble des autres quotidiens puisque tant ses revenus de publicité que ses revenus de tirage — qui contribuent à parts égales au chiffre d'affaires — ont augmenté au cours de cette année, en dépit du passage difficile que représentaient la récession et l'accentuation de la crise des médias.

Les revenus du journal ont été de 17 724 839 \$ et les dépenses de 16 563 098 \$, en diminution de 1,5 %. Il en résulte un bénéfice d'exploitation de 1 161 741 \$. Une fois soustraits des amortissements de 246 626 \$, il en résulte un bénéfice net de 915 115 \$.

Depuis 2004, *Le Devoir* a déclaré des profits, exception faite de l'année 2008 où fut enregistrée une perte de 72 000 \$ en raison d'un accroissement de dépenses liées aux multiples campagnes électorales de cette année et une hausse du prix du papier.

Les résultats du premier trimestre de 2010 se révèlent aussi positifs. Au cours de cette période, le bénéfice net s'est établi à 410 000 \$, comparativement à 132 000 \$ au premier trimestre de 2009. Les revenus ont augmenté de 9,9 % à 4,59 millions.

Ces résultats financiers, ajoutés aux augmentations de tirage dont nous avons fait état hier, sont rassurants. Ils démontrent que *Le Devoir* a une place dans le marché de la presse quotidienne où son créneau, celui des journaux de qualité et de référence, est appelé à se développer. Les bénéfices réalisés en 2009, ajoutés à ceux des années précédentes, nous donneront des moyens nouveaux pour remplir de façon encore plus adéquate notre mandat de journal d'information et d'analyse, en respect d'une tradition de prudence financière que nous impose notre statut. Journal indépendant, *Le Devoir* ne peut compter que sur ses propres ressources.

Ces résultats de 2009 seront soumis à l'assemblée des actionnaires le 19 mai prochain.

Bernard Descôteaux

EN BREF

Un sursis pour la Guinéenne menacée d'expulsion

La ressortissante guinéenne enceinte de 24 semaines, Sayon Camara, qui devait être expulsée hier après-midi du Canada, s'est vu accorder *in extremis* un sursis. La Cour fédérale a accepté de suspendre temporairement l'avis d'expulsion à la suite d'une requête de dernière minute de son avocat, Stewart Istvanffy. La femme, qui souffre de diabète de type 2, pourra rester au pays pour accoucher, puisque «le sursis est donné jusqu'à la fin des procédures à la Cour fédérale, qui vont durer deux ou trois mois au minimum», a indiqué M^e Istvanffy. Des médecins ont fait valoir qu'elle n'aurait pu bénéficier en Guinée des soins équivalant à ceux qu'on lui prodigue ici. «Merci Canada. Merci Québec. Je suis vraiment heureuse. Je vais bien dormir aujourd'hui», a-t-elle lancé, alors qu'elle s'appretait à faire ses adieux à son mari à l'aéroport Montréal-Trudeau. «C'est un grand soulagement pour moi et ma femme, surtout avec l'enfant qui va naître», a ajouté sur les ondes son mari, Abdoul Sow. — *Le Devoir*

LA FONDATION POUR LE JOURNALISME CANADIEN

ATTRIBUE LE PRIX COURONNEMENT DE CARRIÈRE 2010 À

LISE BISSONNETTE



« Suivre Lise Bissonnette dans ses éditoriaux, c'était l'appel à l'intelligence, à la profondeur, le luxe de la réflexion et le bonheur d'y trouver un sens. »

- Bernard Derome

« Lise Bissonnette a toujours été une inspiration comme journaliste pour la rigueur de sa pensée, la clarté de son langage et la détermination de son engagement. Son intégrité et son courage moral ont toujours été exemplaires. »

- Graham Fraser, Commissaire aux langues officielles

« Lise a beau être souverainiste québécoise, elle respecte toujours l'opinion d'autrui. Ses contributions au *Devoir* et à la Bibliothèque du Québec en font foi. »

- Norman Webster, lauréat du prix Couronnement de carrière 2007 de la FJC

« C'est une superbe journaliste, universitaire et administrative. Pas moins de huit doctorats honorifiques d'universités canadiennes et états-unienues ont récompensé son travail. »

- Geoffrey Stevens, président du jury

LA FONDATION POUR LE JOURNALISME CANADIEN

13^e GALA ANNUEL DE REMISE DES PRIX

10 JUIN 2010

Hôtel Fairmont Royal York, salle Canadian
100, rue Front Ouest, TorontoPOUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS,
veuillez composer le 416-955-0394 ou consulter le site www.cjf-fjc.ca

HOMMAGE À

JIM BALSILLIE ET MIKE LAZARIDIS, CO-PRÉSIDENTS DE RESEARCH IN MOTION

ANIMÉ PAR

PETER MANSBRIDGE, CHEF D'ANTENNE DE CBC NEWS

LE 10 JUIN 2010, LA FONDATION POUR LE JOURNALISME CANADIEN ORGANISE UNE SOIRÉE DE GALA afin d'honorer la crème de la profession et de favoriser l'excellence journalistique à tous les niveaux. En plus de son Prix Couronnement de carrière, la fondation attribue le Prix d'Excellence en journalisme, le Prix Greg Clark, le Prix Tom Hanson en photojournalisme, les Bourses d'études pour journalistes canadiens, et la Bourse Atkinson en affaires publiques.

L'ÉVÈNEMENT INCONTOURNABLE DU MONDE JOURNALISTIQUE,

OÙ LES GRANDES PERSONNALITÉS EN VUE DE L'ACTUALITÉ CANADIENNE RENCONTRENT LES MEILLEURS JOURNALISTES DE NOUVELLES DU PAYS

LA FONDATION POUR LE JOURNALISME CANADIEN SOUHAITE REMERCIER :

Financière
Sun Life

Labatt

WM
WASTE MANAGEMENTCIBC
Pour ce qui compte
dans votre vieWalton
Investing on Solid Ground[®]

POUR LEUR APPUI GÉNÉREUX AU GALA ANNUEL 2010 DE REMISE DE PRIX.

The Canadian
Journalism Foundation
La Fondation pour le
journalisme canadien

AINSI VA LE JOURNALISME, AINSI VA LA DÉMOCRATIE.



CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR

Le péquiste Nicolas Girard a dévoilé hier une lettre signée de la main de Tony Tomassi (notre photo), divulguant que ce dernier a accordé à la fin de novembre 2009 34 places supplémentaires à 7 \$ à la garderie Prématernelle Monalisa.

Les garderies privées réclament la démission de Tomassi

ROBERT DUTRISAC

Québec — C'est au tour de l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ), pourtant qualifiée d'alliée naturelle des libéraux, de réclamer la tête du ministre de la Famille, Tony Tomassi.

Outré par l'arbitraire des mesures qu'a dévoilées lundi Tony Tomassi, le président du conseil d'administration de l'AGPQ, Sylvain Lévesque, estime que le ministre a perdu toute crédibilité et qu'il tente de «laver sa réputation» en instaurant un régime de terreur contre les garderies privées. «On ne peut pas accepter de faire les frais d'une réforme pour qu'il redore son image», a livré Sylvain Lévesque au *Devoir*.

«Les allégations de favoritisme dans l'attribution de places en garderies sont suffisamment sérieuses pour réclamer une enquête pour laver la réputation de tous les honnêtes propriétaires de garderies privées qui se retrouvent plongés au cœur d'une controverse politique à laquelle ils n'ont rien à voir», estime l'AGPQ.

Avant d'être nommé ministre de la Famille, Tony Tomassi était adjoint parlementaire du premier ministre Jean Charest et intervenait régulièrement dans le dossier des services de garde, a souligné Sylvain Lévesque. Il a même défendu à l'occasion les intérêts de l'AGPQ devant le ministère, a relaté M. Lévesque. «Comment peut-on expliquer qu'autant de gens proches de lui ont obtenu des permis même s'il n'était pas ministre? C'est qu'il était adjoint parlementaire du premier ministre», croit le président de l'AGPQ.

«Pensez-vous qu'il n'a pas d'influence? C'est un des ministres qui vont chercher le plus de fonds dans leur comté», estime M. Lévesque. Lui-même

a participé à une activité de financement organisée par le ministre Tomassi au printemps 2009, soit un dîner à 500 \$ le couvert qui a réuni 700 personnes dans un club de golf de l'est de l'île de Montréal. «Il ne faut pas être dupe: la nomination des ministres, ça ne fonctionne pas juste avec les compétences — on le voit à l'heure actuelle —, ça fonctionne avec l'argent rapporté au parti.»

Les propriétaires ne veulent plus être associés au favoritisme libéral et demandent une enquête

À l'Assemblée nationale, Tony Tomassi avait soutenu le mois dernier qu'il n'avait accordé lui-même aucune place subventionnée depuis qu'il est ministre de la Famille, toutes les attributions ayant été faites par sa prédécesseure, Michelle Courchesne. Or, c'est inexact.

À la période de questions hier, le député de Gouin et porte-parole en matière de services de garde, Nicolas Girard, a révélé, en rendant publique une lettre signée de la main de M. Tomassi, que ce dernier a accordé à la fin de novembre 2009 34 places supplémentaires à 7 \$ à la garderie Prématernelle Monalisa.

Or cette garderie a présenté en 2008 un projet pour obtenir ces places, projet qui avait été refusé. Qui plus est, l'évaluation du ministère portait la mention «avec réserve», a relevé M. Girard, ce qui signifie que cette garderie avait fait l'objet d'une plainte à la suite d'inspections menées par le ministère.

Tout peut s'arranger, semble-t-il: les propriétaires de la garderie Prématernelle Monalisa sont des donateurs au Parti libéral du Québec. La dirigeante, Lucia Spiridigliozzi Borrega, a contribué pour 2300 \$ entre 2005 et 2008 à la caisse de Tony Tomassi.

Le Devoir

20 ANS APRÈS MEECH

Quel est l'avenir du Québec dans le Canada ?

samedi 8 mai de 9 h à 16 h
colloque annuel des Intellectuels pour la souveraineté (IPSO)
de 9 h à 16 h au Hilton Montreal Bonaventure

Pierre DROUILLY La place du Québec au sein du Canada et la souveraineté : perceptions et attentes politiques
Claude BARITEAU Québec et Canada, deux solitudes nationales
Gilbert PAQUETTE Le partage des compétences et les défis du Québec
Gilles DUCEPPE Bilan de la tournée pancanadienne
Jean-François LISÉE Les perceptions au Québec et au Canada sur la souveraineté du Québec
Bernard LANDRY Synthèse du colloque

Hilton-Bonaventure **Bonaventure**
900, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal

Réservation: 514 432-3277 ou www.ipsoquebec.org/colloque2010
Prix (dîner-conférence inclus): adultes 60 \$ / étudiants membres des IPSO 30 \$
RÉSERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE 29 AVRIL 2010

Les Intellectuels pour la souveraineté en collaboration avec Le Bloc Québécois

Gilles, Proulx, Martine St-Clair, Daniel Turp
 porte-parole du
15^e Radio-Don
 de Radio Ville-Marie **91,3 fm**
 30 avril, 1^{er} et 2 mai 2010

ACTUALITÉS

✓ 10 QUESTIONS à vous
 poser lors de votre
 renouvellement
 d'assurance habitation
 chad.ca/fr/consommateurs

CHAMBRE DE
 L'ASSURANCE
 DE DOMMAGES

Compromis nécessaire



MANON CORNELLIER

Pour une rare fois, le gouvernement Harper se voit ordonner de ravalier sa méfiance à l'endroit du Parlement et de travailler avec lui. Pour une rare fois, c'est lui qui se fait dire, le fusil sur la tempe, qu'il lui reste deux semaines pour se plier à une opération foncièrement contraire à sa nature: la recherche d'un compromis. Sinon, le président de la Chambre, Peter Milliken, pourra autoriser la présentation d'une motion destinée à sanctionner le gouvernement pour outrage au Parlement.

Le gouvernement Harper n'a que lui à blâmer pour en être rendu là. Depuis plus de trois ans, il pratique l'obstruction systématique dans ce dossier délicat du transfert des détenus afghans. Il a tenu tête aux journalistes, à l'opposition, aux groupes de défense des libertés civiles qui se sont adressées aux tribunaux en 2007, puis à la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CEPPM), qui a commencé une enquête la même année. Cette dernière en est rendue, cette semaine, à sommer à comparaître de hauts gradés et des fonctionnaires de la Défense et des Affaires étrangères pour qu'ils s'expliquent sur les délais et la censure qui paralysent les travaux de la Commission.

C'est d'ailleurs à la suite des difficultés de la CEPPM, l'automne dernier, que le Comité parlementaire spécial sur la mission en Afghanistan a sommé le diplomate Richard Colvin de témoigner au Parlement et de dévoiler ce que le gouvernement tentait de l'empêcher de dire devant la Commission.

La réaction des conservateurs, le ministre de la Défense en tête, avait été de dénigrer M. Colvin et d'accuser l'opposition de noircir les militaires canadiens. Puis, toujours sous prétexte de défendre la sécurité nationale, celle des militaires et des relations étrangères, ils avaient refusé de remettre des documents non censurés à la Commission et au Comité. Ils n'avaient pas prévu que l'opposition se rebifferait, aurait recours à la procédure inusitée d'un ordre du Parlement pour exiger le dépôt d'une version intégrale des documents et aurait l'audace de protester devant leur refus d'obtempérer, accusant même le gouvernement d'outrage au Parlement.

En donnant raison à l'opposition hier, Peter Milliken est venu rappeler aux conservateurs quelques principes de base de notre démocratie parlementaire, principes dont ils semblent avoir oublié l'importance. Si le Parlement ne peut plus obtenir les documents dont il a besoin pour demander des comptes au gouvernement et s'il suffit à ce dernier d'invoquer la sécurité nationale pour se soustraire à ses obligations, aussi bien déclarer la fin du gouvernement responsable et l'avènement de l'autocratie au Canada.

Comme le dit Peter Milliken dans sa décision, le droit des élus d'exiger des comptes du gouvernement et de le forcer à répondre de ses actes est «un privilège incontestable et, en fait, une obligation. [...] ce droit est le fondement de notre régime parlementaire d'où découlent nécessairement d'autres processus et principes». C'est tout cela qui était en jeu dans cette affaire, mais le fait qu'on ait dû en arriver là illustre combien ce gouvernement a de la difficulté à accepter le fait de ne pas détenir le pouvoir absolu.

Si l'affaire Guergis a mis en relief quelques traits de caractère du premier ministre (comme de se montrer implacable à l'égard d'une personne devenue gênante), l'affaire des détenus afghans, de son côté, en révèle davantage sur sa conception de l'exercice du pouvoir en démocratie parlementaire. Pour lui et ses troupes, l'obligation de rendre des comptes reste à géométrie variable. Il n'hésite pas à faire fi des organismes de surveillance comme la CEPPM et même à remettre en question la suprématie du Parlement.

Cette affaire de documents n'est pas le premier défi du genre, mais sûrement le plus sérieux. La décision d'hier est par conséquent historique, car elle réaffirme la suprématie du Parlement sur le pouvoir exécutif, et ce, après des décennies d'érosion du pouvoir des élus. Elle préserve aussi du même coup le pouvoir des comités parlementaires dont le travail dépend largement des documents qu'ils arrivent à obtenir.

Mais si le gouvernement s'est fait dire qu'il ne lui revenait pas de définir unilatéralement la portée des pouvoirs du Parlement, ce dernier s'est vu rappeler certaines de ses responsabilités. La Chambre est seule à pouvoir juger de la justesse d'un refus de produire des documents, mais elle doit reconnaître qu'il peut exister des raisons légitimes de sécurité ou de confidentialité. D'autres Parlements ont des mécanismes pour concilier ces intérêts divergents. Aucun n'a toutefois été prévu cette fois-ci, car plus personne ne se fait confiance, a déploré le président.

Cette méfiance empoisonne tous les travaux à Ottawa et les parlementaires l'ont alimentée chacun à leur manière. Ils ont maintenant deux semaines pour faire amende honorable, proposer un mécanisme et dénouer l'impasse. Un échec, avec les risques d'affrontement parlementaire et d'élections précipitées qui en découleraient, ne peut être une option.

Il est temps que cette affaire aboutisse et qu'on revienne à l'enjeu initial, qu'on sache une fois pour toutes si le Canada a respecté ses obligations en vertu de la Convention de Genève en Afghanistan. Une question grave qui mérite d'être résolue.

mcornellier@ledevoir.com



BLAIR GABLE REUTERS

«Nous pouvons concentrer nos efforts sur des choses qui unissent la population du Canada et non pas sur des choses qui la divisent», a dit Stephen Harper hier, faisant référence à une motion libérale sur la santé maternelle, votée il y a un mois, et qui ne faisait pas mention de l'avortement.

Pas de financement pour l'avortement à l'étranger

Harper dit respecter la volonté de la Chambre

Duceppe accuse les conservateurs d'exporter leur idéologie «rétrograde» de «preachers»

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le premier ministre Stephen Harper soutient que c'est par respect pour la volonté de la Chambre des communes qu'il refusera de financer des avortements dans les pays en voie de développement.

«C'est le chef du Parti libéral qui a insisté pour tenir un vote en cette Chambre», a rappelé M. Harper hier. Les décisions du gouvernement respectent le vote de la Chambre et les définitions de l'Organisation mondiale de la santé. Nous avons beaucoup de façons d'aider, de sauver la vie de femmes, de mères et d'enfants partout dans le monde. Nous pouvons concentrer nos efforts sur des choses qui unissent la population du Canada et non pas sur des choses qui la divisent.»

M. Harper fait référence à la motion libérale, votée il y a un mois, qui demandait que «l'initiative du gouvernement pour le G8 en matière de santé de la mère et de l'enfant comprenne tout l'éventail des options de planification familiale, ainsi que de santé sexuelle et reproductive, y compris la contraception». Nulle part ne faisait-elle référence à l'avortement, même si c'est ainsi que plusieurs députés pro-vie l'ont interprétée. La motion a été battue.

Si le premier ministre voulait vraiment être fidèle à la volonté

du Parlement telle qu'exprimée par ce vote, ne devrait-il pas bloquer le financement de la planification familiale et de la contraception? Le porte-parole de M. Harper, Dimitri Soudas, a répondu qu'il «n'est pas nécessaire d'être un génie pour comprendre clairement que les libéraux voulaient rouvrir le débat sur l'avortement».

Selon les chefs des trois partis d'opposition, c'est précisément ce que font les conservateurs. «Ils ont renversé le consensus du Canada, ils ont renversé le consensus au sein du G8, et nous aurons un programme international au G8 qui va diviser le G8 au lieu de l'unir», a déclaré le chef libéral Michael Ignatieff.

Le député Bob Rae a rappelé qu'au Congo, le viol était une des armes utilisées dans le conflit. «Est-ce la politique du Canada [que les femmes] ne devraient pas avoir accès à l'avortement après avoir été violées?» Le premier ministre a répondu qu'il y avait tant à faire pour améliorer la santé des femmes que le Canada pouvait se permettre de limiter son champ d'action.

Décision décriée

Les groupes actifs sur la scène internationale ont été unanimes à dénoncer la décision d'Ottawa. «Nous ne pouvons ignorer le fléau des avortements

non sécuritaires. Ils sont responsables de 13 % des décès maternels», a commenté l'International Planned Parenthood Federation. Oxfam dit avoir vu plusieurs filles de 11 ou 12 ans atteintes de problèmes de santé récurrents pour avoir mené une grossesse à terme. Dans ces cas, l'avortement est un «outil sécuritaire», explique Mark Fried.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, accuse les conservateurs d'exporter leur idéologie «rétrograde» de «preachers». La députée néodémocrate Irene Mathyssen juge quant à elle facile cette soudaine volonté de M. Harper de respecter la volonté du Parlement, énumérant toutes les motions votées par la Chambre dont le gouvernement n'a pas tenu compte. «M. Harper écoute le Parlement quand ça l'arrange.»

L'entourage de la ministre responsable de la Coopération internationale, Bev Oda, est toujours incapable de dire comment l'interdiction de financer les avortements sera appliquée sur le terrain. M. Harper a seulement confirmé que le Canada ne cessera pas pour autant d'aider les pays en voie de développement où l'avortement est légal.

Le Devoir
 Avec La Presse canadienne

Charest a réussi à faire diversion, dit Bellemare

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — En mettant sur pied la commission Bastarache, Jean Charest a réussi à faire diversion, a soutenu Marc Bellemare, hier. «Il veut surtout vous emmener ailleurs que là où il devrait aller», a-t-il déclaré en marge d'une conférence-bénéfice au profit de Choc entraide, un organisme qui vient en aide aux personnes aux prises avec la CSST, la SAAQ et l'IVAC.

En se concentrant sur le processus de nomination des juges, la vraie question est laissée de côté: l'intervention des grands argentiers du PLQ. «Le processus de nomination des juges, c'est une chose. Il n'y a pas de problème là: comité de sélection, liste courte... tout ça, c'est dans les règlements.» Le problème est ailleurs: «Tant qu'il y aura de l'influence politique, tant qu'il y aura un jeu politique dans les nominations, il y aura toujours des problèmes», a-t-il dit.

M. Bellemare a-t-il déjà discuté d'une liste de candidatures avec Jean Charest? «Je ne peux pas vous dire ça.» La ministre de la Justice, Kathleen Weil, a admis l'avoir fait, elle. «Elle a fait une erreur aussi!» Il a refusé de préciser s'il allait à son tour poursuivre M. Charest devant les tribunaux ou encore s'il avait rencontré les policiers: «Vous serez là quand je témoignerai devant le forum approprié», a-t-il indiqué, précisant qu'il n'avait à ce jour été cité à comparaître par aucun autre organisme que le Directeur général des élections, citation qu'il conteste devant les tribunaux.

Mandats de cinq ans, une plaie

M. Bellemare a réagi aux plaintes en justice dont Le Devoir a parlé hier, dénonçant le manque d'indépendance des tribunaux administratifs comme le

Comité de déontologie policière (CDP), la Commission des relations du travail (CRT) et la Commission des lésions professionnelles (CLP). En 2003, le Parti libéral du Québec, à l'initiative de M. Bellemare, avait inséré dans son programme l'élimination des mandats renouvelables de cinq ans. «Imagine quand tu te retrouves devant un juge pour une cause de 3 millions [que l'Etat devrait à un citoyen] et que ce même juge est renouvelable dans six mois!» Après son départ, les mandats renouvelables aux cinq ans ont été éliminés au Tribunal administratif du Québec (TAQ). «Mais c'est surtout la Commission des lésions professionnelles qui a besoin d'un tel changement. C'est le plus gros tribunal administratif au Québec. Il a trois à quatre fois le volume du TAQ. [...] Il révisé les décisions de la CSST. Grosse boîte! Les juges y sont nommés aux cinq ans, renouvelable. Complètement ridicule! C'était un engagement politique de changer ça. C'est noir sur blanc dans le programme du Parti libéral. Ils ne l'ont jamais fait. Charest a "tchôqué" là-dessus.»

Du reste, la ministre de la Justice Kathleen Weil estime qu'il est inutile d'élargir le mandat de la commission Bastarache, qui porte sur les nominations à la Cour du Québec, au TAQ et aux cours municipales. «C'est vraiment le bon mandat», a-t-elle répondu au Devoir. Les autres organismes et commissions chargés de la justice administrative sont soumis à un processus assurant que «les gens choisis sont compétents». En plus, ils ont des codes de déontologie, a-t-elle dit. Mme Weil a toutefois refusé de répondre sur les mandats renouvelables aux cinq ans, prétextant que «cette question est devant les tribunaux».

Le Devoir

Bilinguisme à la Cour suprême

Le Sénat pourrait adopter le projet de loi

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Parti conservateur a peut-être une pluralité de sièges au Sénat, mais il n'est pas assuré de bloquer le projet de loi imposant le bilinguisme aux juges de la Cour suprême du Canada. Au moins un conservateur et un indépendant l'appuient.

Le projet de loi C-232 obligera le gouvernement fédéral à nommer des juges de la Cour suprême pouvant comprendre l'anglais et le français sans l'aide d'un interprète. Le projet de loi néo-démocrate, appuyé par les libéraux et les bloquistes, a été adopté à la Chambre des communes malgré la volonté du gouvernement conservateur. Il doit encore être approuvé par le Sénat pour avoir force de loi.

Les conservateurs détiennent 51 sièges au Sénat sur un total de 105. Les libéraux en ont 49. Il y a 5 sénateurs indépendants.

Les libéraux devraient en théorie tous voter pour le projet de loi. Chez les conservateurs, on soutient qu'aucune ligne de parti ne sera imposée. Le sénateur Pierre Claude Nolin a d'ailleurs indiqué qu'il votera pour le projet de loi, bien qu'il attende de prononcer son discours avant d'expliquer pourquoi. Plusieurs sénateurs québécois conservateurs n'ont pas rappelé Le Devoir ou ont refusé de révéler leur position, notamment Jacques Demers, Pierre-Hugues Boisvenu, Michel Rivard et Andrée Champagne. Seul Claude Carignan a accepté d'expliquer ses réticences.

L'avocat et ancien maire de Saint-Eustache croit que le projet de loi pourrait être inconstitutionnel parce qu'il ne permettrait pas aux juges d'utiliser la langue de leur choix. «On doit s'assurer d'avoir des juges à la Cour suprême qui ont la meilleure compétence, ajoute-t-il. Sachant qu'il y a seulement 10 % du reste du Canada qui est bilingue, c'est plus facile de trouver un génie sur 100 personnes que sur 10. On risque de se couper une part importante de talent.»

À quoi bon?

Trois des cinq sénateurs indépendants ont rappelé Le Devoir. Deux voteront contre le projet de loi, et un votera pour. Elaine McCoy, une Albertaine de Calgary, ne comprend pas pourquoi les juges de la Cour suprême devraient parler français. «Environ 70 % de ce pays fonctionne quotidiennement en anglais. La plupart des activités légales de ces gens surviennent en anglais. [...] S'il devait y avoir une obligation linguistique, ce devrait être de maîtriser la langue anglaise parce que c'est la langue utilisée dans la majorité des causes.»

Quand on lui soumet l'argument de l'ancienne juge Claire L'Heureux-Dubé, voulant que la présence d'un seul juge unilingue anglophone oblige les francophones à délibérer en anglais et même parfois à rédiger leurs jugements en anglais, elle demande: «En quoi est-ce que ça les pénalise?» en ponctuant sa question d'un petit rire.

La sénatrice Anne Cools tient un discours similaire, quoique moins frondeur. «Le Canada n'est pas un pays bilingue, insiste-t-elle. Il y a trop de gens qui ne parlent pas français et je ne sens pas que cela changera à court terme.» La sénatrice fait remarquer que le Québec a déjà trois sièges sur neuf à cause de sa tradition civiliste, et qu'un grand nombre de juges de la Cour suprême provient de l'Acadie ou des autres francophonies hors Québec. «Le gouvernement prend déjà en ligne de compte ce genre de considérations.» Selon elle, ce désir de bilinguisme est «sentimental» plus qu'autre chose.

Assez de bons candidats

L'indépendant Jean-Claude Rivest, lui, votera pour C-232. L'idée voulant que le bilinguisme réduise la qualité des candidatures le fait rire. «Neuf avocats éminents au Canada, ça se trouve! Quand on nomme un juge à la Cour suprême, il y a certainement 20 ou 30 candidats qui pourraient l'être. Ce n'est pas une perle rare [qu'on nomme]», dit-il.

Selon le sénateur Rivest, en imposant une telle obligation, cela favorisera l'avancée du bilinguisme au Canada. «Si ça devient une condition d'accès à de hauts postes, ça deviendra un chemin de carrière [d'acquiescer le français], comme l'apprentissage de l'anglais l'est déjà pour de nombreux Québécois ambitieux. Le sénateur Rivest a indiqué que les conservateurs menaient une opération de charme auprès des cinq indépendants pour les rallier à leur point de vue, signe à son avis qu'ils craignent de perdre le vote.

Le Devoir

EN BREF

Nouveau projet pour modifier le Sénat

Ottawa — Après quelques tentatives infructueuses de modifier le Sénat, le gouvernement de Stephen Harper revient à la charge et ouvre la porte à une forme de consultation des provinces dans le choix des sénateurs. En vertu du projet de loi déposé hier, les provinces pourront suggérer des candidats au premier ministre, mais il ne sera pas tenu de les écouter. Cette plus récente proposition du gouvernement, qui explique vouloir rendre le Sénat plus démocratique et plus responsable, propose aux provinces de mettre en place un processus électoral lors duquel les citoyens pourraient se prononcer sur le choix des candidats. — La Presse canadienne

Le Devoir

ACTUALITÉS

Mort du criminologue
Jean-Paul BrodeurMARCO
BÉLAIR-CIRINO

Jean-Paul Brodeur, une sommité de la sociologie de la police, est décédé des suites d'une péritonite lundi soir. Il était âgé de 66 ans.

Le chercheur de haut calibre était à la tête du Centre international de criminologie comparée, l'un des plus importants centres de recherche criminologique sur la scène internationale, dont le siège social est sis à Montréal.

Ses collègues et amis trouvaient qu'il avait beaucoup maigri et qu'il semblait fatigué depuis quelque temps. «On vient de perdre une personne très intègre, d'une grande rigueur scientifique. Il avait vraiment étudié les organisations policières au cours des dernières années. On perd un grand penseur et un grand chercheur sur ces questions, sans parler d'un homme qui était très chaleureux», a commenté le directeur de programme au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), Serges Bruneau.

Jean-Paul Brodeur s'est notamment fait connaître lors de la Commission d'enquête sur les opérations policières en territoire québécois, communément appelée la commission Keable, où il fut directeur de recherche.

Il a par la suite mené de nombreuses recherches au sein de divers organismes gouvernementaux et a rédigé ou participé à la rédaction d'ouvrages de référence sur la sociologie de la police, dont, tout récemment, *Terrorisme et antiterrorisme au Canada et La Police en pièces détachées*.

Son ouvrage *La Délinquance de l'ordre: recherches sur les commissions d'enquête*, paru en 1984, eu une grande influence. Jean-Paul Brodeur s'était interrogé sur les fonctions remplies par 11 commissions d'enquête en se préoccupant de l'exploitation électorale de leurs résultats et de la politisation de la justice.

Le membre de la Société royale du Canada a également enseigné au Département de criminologie de l'Université de Montréal.

Jean-Paul Brodeur avait aussi participé à une récente étude comparée des violences urbaines dans le monde, qui se montrait critique du travail des policiers à Montréal-Nord. Par ailleurs, M. Brodeur a critiqué le travail des policiers de la Sûreté du Québec (SQ) chargés d'enquêter sur la mort de Freddy Villanueva, tué par un policier de Montréal.

Avec la collaboration
de Brian Myles
Le Devoir

Énergivore, l'armée américaine
veut réduire ses émissions de GESLOUIS-GILLES
FRANÇOIS

Les forces armées des États-Unis se donnent des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre plus ambitieux que ceux de la Maison-Blanche parce qu'elles craignent un début de pénurie de pétrole d'ici 2015, lourde de conséquences économiques et politiques ainsi que pour leur capacité opérationnelle.

Un rapport préparé par le haut commandement unifié des forces étasuniennes, publié par le *Guardian* de Londres la semaine dernière, conclut que la planète aura dépassé le «pic pétrolier» d'ici deux ou trois ans, ce qui va engendrer une pression sur les prix. Ceux-ci devraient se stabiliser autour de 100 \$ le baril. Selon ce rapport, l'essentiel de la pression sur la demande proviendra de pays comme la Chine et l'Inde.

Le Pentagone estime que le ralentissement de la production mondiale frappera surtout les pays dont l'économie est fragile, ce qui risque d'exacerber les tensions politiques actuelles et de frapper durement l'économie de la Chine et de l'Inde.

L'Agence internationale de l'énergie ne partage pas le point de vue pessimiste des militaires et ne voit poindre aucune pénurie avant 2030. Mais cette évaluation ne ferait pas consensus au sein de cette organisation.



REUTERS

Les militaires étasuniens sont les plus gros consommateurs uniques de pétrole dans le monde. En 2008, ils ont acheté pour 16 milliards de dollars de produits pétroliers.

Les militaires étasuniens sont les plus gros consommateurs uniques de pétrole dans le monde. En 2008, ils ont acheté pour 16 milliards de dollars de produits pétroliers. Leur consommation moyenne atteint 300 000 barils par jour, ce qui en fait l'armée la plus énergivore de la planète, au point que certaines études y voient son principal talon d'Achille à moyen terme.

La consolidation des approvisionnements en pétrole amène depuis quelque temps l'administration Obama à réexaminer ses réticences envers le pétrole «sale» des sables bitumineux

canadiens. C'est sans doute ce qui explique que le projet du pipeline Keystone XL, qui doit relier l'Alberta aux États du golfe du Mexique, vient d'être envoyé en consultation publique aux États-Unis.

Et le Pentagone réagit aussi en se donnant des objectifs de réduction plus ambitieux que ceux de la Maison-Blanche dans sa planification stratégique, divulguée en février. En effet, selon le Pew Project on National Security, Energy and Climate, les militaires ciblent désormais une réduction de leurs émissions de 34 % d'ici 2020, ce qui

est plus élevé que la réduction de 28 % par rapport au niveau actuel envisagé par la Maison-Blanche. Le Pentagone a ainsi autorisé des projets pour une valeur de 780 millions pour atteindre cet objectif, ce qui lui ferait épargner 1,6 milliard par an.

En plus de leurs 300 000 barils de pétrole par jour, les 550 établissements militaires dans le monde dépensent 3,8 milliards de kilowattsheures par jour. Cela correspond à 80 % de tous les achats d'énergie du gouvernement fédéral des États-Unis.

Le Devoir

EN BREF

Entrepreneur puni

La Régie du bâtiment du Québec vient d'annuler la licence de l'entrepreneur en construction B.O. Joins. L'entreprise, située à L'Assomption, et son dirigeant Benoit Ouellette ont été reconnus coupables en mars 2009 d'avoir fait partie d'un stratagème de fausses facturations avec l'objectif de ne pas payer de taxes des gouvernements. Depuis décembre dernier, des modifications ont été apportées à la Loi sur le bâtiment afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction. Le resserrement des conditions pour détenir une licence d'entrepreneur entraîne donc l'annulation de la licence de B.O. Joins. M. Ouellette ne pourra être entrepreneur pour les cinq prochaines années. — *Le Devoir*

Plus de feux
à Montréal

Le nombre d'interventions du Service de sécurité incendie de Montréal a augmenté de 32,7 % en 2009 par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique notamment par l'implantation du service des premiers répondants sur tout le territoire de l'île de Montréal. Selon le rapport d'activités de 2009, 108 079 interventions ont été menées, dont 61 923 par les premiers répondants. Le bilan de la dernière année se solda également par une augmentation de 6,6 % du nombre d'incendies. En revanche, le nombre de décès a reculé en 2009, alors que dix hommes et deux femmes ont perdu la vie. — *La Presse canadienne*

Détenus afghans

Des piles de documents sont coincées à Kandahar

Ottawa — Des documents qui pourraient faire la lumière sur le traitement des détenus afghans sont coincés dans des conteneurs à l'aéroport de Kandahar, ralentissant le travail de la commission qui se penche sur le dossier. Plus de deux ans après la mise sur pied d'une enquête publique sur le sort des prisonniers, les militaires doivent toujours mettre la main sur les documents et les envoyer au Canada.

Des piles d'ordonnances de transfert de détenus afghans

sont «toutes jetées dans un conteneur maritime» à la base militaire. C'est du moins ce qu'a révélé le major Denis Gagnon lors de son témoignage devant la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire, hier.

Les ordonnances de transfert pourraient démontrer si les commandants de l'armée canadienne étaient conscients des risques de torture courus par les détenus lorsqu'ils étaient confiés aux autorités afghanes.

Le major Gagnon n'était pas en mesure de dire quand

la commission recevrait les documents.

«Les documents sont encore plus difficiles à trouver en raison du roulement de personnel, a-t-il expliqué. De plus, avec le rythme actuel de nos opérations, il est difficile de libérer des effectifs pour trouver tous les documents, qui pourraient être mêlés à bien d'autres documents.»

Selon le major Gagnon, l'armée a mandaté une équipe pour qu'elle se rende à l'aéroport de Kandahar afin de déterminer dans combien de temps les documents seront

disponibles.

Le président par intérim de la commission, Glenn Stannard, a demandé pourquoi les documents n'ont pas été envoyés avec ceux qui ont déjà été remis à la commission. «Je n'ai pas de réponse à vous donner, monsieur», a rétorqué le major Gagnon.

Les ordonnances de transfert ne représentent qu'une partie de tous les documents coincés dans un embouteillage bureaucratique qui menace de paralyser l'enquête publique.

La Presse canadienne

LES PETITES ANNONCES

AVIS DE DÉCÈS

I · N · D · E · X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 17 H 00**

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **514-985-3322**
Télécopieur: **514-985-3340**
petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement: cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

161
SOUS-LOCATION

PIED-À-TERRÉ 5 1/2 meublé
Vendredi midi au lundi soir.
Métro Jarry. 500\$/mois tt compris.
514 389-9551

164
CONDOMINIUMS À LOUER

LAVAL, condo de luxe, 1100 pi², 2 c. à c., 2 sdb. Foyer, bord de l'eau, pisc. int., gar. 1200\$ **450-663-7727**

VERDUN - PENTHOUSE
1 650 p.c. 2 c. c., terrasses privées, stat. dble, 2 s/bains. Juillet. 2 200\$.
514-834-0662 / 438-275-3423

165
PROPRIÉTÉS À LOUER

Boucherville, secteur recherché.
1 1/2 s. de b., 2 c.c.+1. Garage.
Long terme. Juillet.
1650\$ 450 641-4090

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

À PARIS - Montmartre
Près des vignes, charmant apt.
3 pièces, tout équipé. 1 à 4 pers.
Semmois. **450 677-3727**

À PARIS
Atelier meublé disp. en août
Équipé, 2 c.c., ensolleillé,
calme, entrée privée, jardin,
sympathique quartier de Belleville,
à 10 min. de Châtelet en métro.
1400\$/sem. (33) 1.40.30.09.14
riouxchristian@yahoo.com

ITALIE/ROME - B&B
www.nonnada.com +
1 app (1-4 pers)
langlois_pauline@hotmail.com
011 390 68 12 22 97

Kayler, Françoise
1929-2010

À son domicile, le 19 avril 2010, à l'âge de 81 ans, est décédée madame Françoise Kayler, épouse de feu Jean Vaillancourt.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Marie-France, Isabelle (Christian Blais), ses petits-enfants Marie-Pier Daplé, Laurent, Camille et Renaud Blais, son arrière-petit-fils Félix. Elle laisse également sa sœur Hélène Kayler, son neveu et sa nièce Jean et Julie Carreau ainsi que de nombreux amis et collègues.

La famille recevra les condoléances au **Complexe funéraire Urgel Bourgie**, 3503 Papineau, Montréal, H2K 4J7.

Urgel Bourgie
(514) 735-2025
Consultez le registre à sa mémoire
www.urgelbourgie.com

le vendredi 30 avril 2010 de 14 à 17 heures et de 19 à 21 heures.
Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à La Fondation de l'ITHQ (Bourse Françoise Kayler) et la Tablee des chefs.

Kingsley, Adrienne
1924-2010

Adrienne Kingsley, épouse de Roger Lacoste (1924-1984), compagne de Nicolas Garcia (1921-2006), nous a quittés paisiblement le jeudi 22 avril 2010, à son domicile, entourée de sa famille.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Daniel, Sylvie, Marlyse et Rémi Lacoste, leurs conjoints(es), huit petits-enfants, sept arrière-petits-enfants, ses beaux-fils: Raymond et Michel Lalonde, leurs conjoints et leurs enfants, sa sœur Françoise Kingsley, sa belle-sœur Emilienne Lacoste, plusieurs neveux et nièces ainsi que d'innombrables amis(es).

Pianiste, organiste et chanteuse de talent, sa mémoire légendaire, et son amour inconditionnel des gens, son âme généreuse et sa grande douceur nous manqueront beaucoup.

Les funérailles seront célébrées à la cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue à Longueuil, le jeudi 29 avril à 13h30. La famille sera présente à compter de 13h pour recevoir parents et amis. Une réception suivra au restaurant Quai 99, à la Marina de Longueuil (99, Chemin de la Rive, Port de plaisance Réal-Bouvier). Au lieu de fleurs, vous pouvez faire un don à la Fondation québécoise du cancer (www.fqc.qc.ca) ou à tout autre organisme de votre choix.

121
ESTRIE

CANTONS-DE-L'EST

Chaleureux plain-pied situé dans un domaine privé. Entièrement rénové depuis 2005. À proximité de la *Route des vins*, du lac Champlain et des douanes américaines. 2 c.àc., 2 salons, plancher de bois, céramique, garage intégré et piscine. Accès à l'eau. Obtenez la tranquillité de la vie à la campagne! MLS 6296672.

JENNIFER BOILY-DEMERS 514 568-8053
AGENT IMMOBILIER AFFILIÉ
Remax Extra Inc. Bécancour - Courtier immobilier agréé

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

MÉTRO FABRE, 3^{1/2}, rénové, pl. bois franc, porte-patio, près des services, juin ou juil. **514-729-0433**

Métro Jarry 6^{1/2}, 2^e, rénové
Bisseries, pl. bois, 1195 \$/m.
514-361-4832 / 514-794-6421

N.D.G 6 1/2, HAUT DUPLEX
Foyer, très ensolleillé,
2 ch., bureau, 1390\$, juillet
514-882-0465

NDG - Haut duplex rénové.
3 c.c., 5 électros, solarium, balcon, foyer, rangement, ensoleillé.
1400\$/m. juil. **514 544-6059**

OUTREMONT - Rue Bernard
Très grand 5 1/2 ensolleillé.
A/c. 3 électros. Bain tourb. Juillet.
1650\$ chauffé. **514 278-3146**

OUTREMONT - CDN 6 1/2
R. de c. + s.-s., gar., métro UdeM.
Ref. 1350\$ chauffé. 514 737-6169

OUTREMONT - RUE BERNARD
Bloc patrimonial luxueux.
5 1/2, 6 1/2, ensolleillés.
Chaudières, équipées. Prés Stanislas.
Juillet. **514 271-4168**

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 7 1/2 haut-duplex,
1 400 p.c., fenestres, 4 c.c. fermées,
3 électros, entrée lav.-séch.
Mi-juin ou juillet. 1 600\$ chauffé.
405 904-2585

PLATEAU - 6^e - 4211 St-André
Cœur, verdure, pas d'animaux.
Pers. possible seulement. Juillet.
1230 \$ 514 523-4733.

PLATEAU GRAND 4 1/2
1 ch., meublé, chauffé,
tt équipé, 2 gr. balcons,
3^e étage, tranquille, beau
voisinage, 1400\$,
1^{er} juillet **514-523-6376**

ROSEMONT - HAUT DE DUPLEX
4 1/2, idéal pour pers. seule. Face
au parc. Prés métro et CÉGEP.
Juillet. 675\$, chauffé. **514 729-8551**

RUE HOCHÉLAGA - 4 1/2
Bus à la porte. A/c., 4 électros.
RENOUVELLEMENT SUPÉRIEUR
céramique, plancher terrazo,
900\$. Poss. meublé: 1000\$
Chauffé et éclairé. **514 945-1030**

V.M.R. beau 3 1/2
spacieux, rénové, équipé,
chauffé, près services,
train, autobus et métro.
835\$ 514 713-5281

410
BUREAUX

La Fondation J.A. DeSève qui a été établie à des fins de bienfaisance, afin de soutenir des œuvres caritatives, éducatives, hospitalières et autres est à la recherche d'un(e) secrétaire exécutif(ive) afin d'assister le secrétaire général de la Fondation dans l'accomplissement de ses tâches.

Ses principales fonctions consistent, notamment à :

- représenter la Fondation auprès des donateurs de soutien financier et autres;
- voir à l'application des règles de fonctionnement de la Fondation;
- dresser les procès-verbaux des assemblées des fiduciaires ainsi que veiller à la rédaction des documents requis au fonctionnement de la Fondation;
- structurer les différentes demandes d'aide adressées à la Fondation;
- superviser l'archivage des dossiers de la Fondation;
- répondre aux demandes professionnelles des fiduciaires;
- assurer la gestion des espaces physiques de la Fondation;

La personne recherchée est un cadre généraliste, possédant une formation universitaire, s'exprimant oralement et par écrit avec aisance, capable d'initiatives et qui éprouve une certaine affinité à transiger avec des organismes sociaux, éducatifs, hospitaliers et autres demandeurs d'assistance financière. Une expérience de cinq années en un domaine pertinent constitue un atout.

Le salaire offert est de l'ordre de 70 000\$ à 80 000\$ par année auquel sont adjoints des avantages sociaux. Le candidat retenu sera soumis à une période de probation de trois mois.

Prière de faire parvenir votre CV à Gilles Vinet, secrétaire général, Fondation DeSève, 505 rue Sherbrooke Est, Bureau 202, Montréal, Québec, H2L 4N3

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?

Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. **514 573-7039 Julien**

530
COURS

ANGLAIS - Cours groupe/privé.
Tous âges. Prof. d'exp. diplômée, patiente. Formation agréée. Hilda. 514 483-0666 www.ESLhilda.com

ATELIER D'ÉCRITURE À MTL
Avec l'auteure Sylvie Massicotte
www.sylviemassicotte.qc.ca
Info / inscriptions : 514-943-0081

132
CHALET

NOTRE-DAME-DE-PORTRAGE
Chalet 4 saisons, 2 c.c.,
Tout meublé. Bord du fleuve.
Vue except. Magnifique terrain.
418 863-6347

135
TERRAINS

DUHAMÉL - BORD DE LAC
Spécial pré-saison - 60c p.c.
jusqu'au 21 mai. #MLS 08297826
info: www.laplot.com

Un don d'espoir pour la vie

1-877-488-4222
www.ArmeduSault.ca

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

27 Ave. Près St-Zotique 3 1/2
Ensoleillé, pl. bois fr., 2e,
ent.lav./sec. Juil. 500\$
514 723-3359

CDN AVENUE RIDGEWOOD
Grands 1 1/2 et 3 1/2.
Chauffé/eau chaude inclus.
Contactez Kim. **514 710-7157**

CHARMANT PIED-À-TERRÉ
Rosemont. Stat. facile.
200\$/m **514 725-1321**

LASALLE, 5 1/2, haut 2px, rue
Godbout, n-chauffé, idéal couple
tranquille, pas animaux, réf., 775\$,
1er juil. **Après 18h: 514-637-4961**

176
CHALET À LOUER

STE-CATHERINE-de-HATLEY
5, ch. Veilleux. Cantons de l'Est
3 c.c. tt équipé. Vue panoramique.
1800\$/mi-mai à mi-juin.
450 973-3796

307
LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion"
achète à domicile livres de qualité
en tout genre. **514 914-2142**
4487 de la Roche/Mt-Royal

AVIS
À TOUTS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

542
MASSOTHÉRAPIE

40/40 Min. PROPRE-DISCRET.
Exc. massage suédois et Esalen.
Privé. Christine. 514 383-2448

575
DÉMÉNAGEMENTS

LES DÉMÉNAGEMENTS BRETON-SAVARD
Emballage - Entreposage - Pianos.
Assurances compl. Estim. gratuite.
www.breton-savard.com
514 254-1447

LES ENFANTS DU MONDE
ONT BESOIN DE VOTRE AIDE

- comme coopteur
- comme bénévole
- comme donateur

(514) 387-2141, poste 249
Nous vous adressons à l'aide

www.monde.ca

ACTUALITÉS

Agrandissement d'une synagogue sur le Plateau Les citoyens d'Outremont pourront se faire entendre

JEANNE CORRIVEAU

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal revient à la charge avec son projet visant à autoriser l'agrandissement de la synagogue située au 5363 de la rue Hutchison. Mais cette fois, les citoyens habitant de l'autre côté de la rue, dans l'arrondissement d'Outremont, pourront se prononcer advenant la tenue d'un registre.

«Si des bonifications peuvent être apportées au projet, on va les apporter»

L'arrondissement du Plateau tiendra une séance d'information demain soir au sujet de la demande de la Congrégation Gate David d'agrandir son bâtiment vers l'arrière. Il s'agit de la deuxième tentative de l'arrondissement pour autoriser le projet.

En 2008, un citoyen s'était adressé à la Cour supérieure pour faire annuler l'ouverture d'un registre. Comme plusieurs de ses voisins, Benoit Dupuis n'avait pu signer le registre parce qu'il habitait de l'autre côté de la rue, dans l'arrondissement d'Outremont. En juillet dernier, la juge Hélène Le Bel lui avait donné raison, estimant que l'arrondissement du Plateau ne pouvait se comporter comme s'il était une municipalité. La Ville de Montréal n'avait pas interjeté appel, admettant qu'il y avait eu «déficit démocratique».

Lors de la séance du 6 avril dernier, le conseil d'arrondissement a entériné le projet d'agrandissement de la synagogue. Les citoyens pourront formuler leurs commentaires demain soir à l'occasion de la soirée d'information, qui sera présidée par la conseillère et présidente du Comité consultatif d'urbanisme, Josée Duplessis.

L'arrondissement estime lé-

gitime la demande de la Congrégation d'agrandir ses locaux. Bien que la synagogue soit située dans un secteur résidentiel, elle détient des droits acquis puisqu'elle occupe les lieux depuis 1952. Les travaux visent essentiellement à améliorer la qualité des lieux en augmentant la hauteur du sous-sol et en aménageant un vestibule plus vaste, mais la capacité d'accueil de l'immeuble demeurera la même, assure le conseiller du Mile-End, Alex Norris. «Les modifications sont plutôt mineures, soutient-il. Mais on va tenir compte des préoccupations exprimées par les citoyens. Si des bonifications

peuvent être apportées au projet, on va les apporter.» L'arrondissement a toutefois refusé d'autoriser l'aménagement d'une deuxième porte sur la façade de l'immeuble.

Certains résidents du secteur ne sont pas rassurés. Sur le tronçon de la rue Hutchison et dans les rues Saint-Viateur et Fairmount, on dénombre quatre synagogues et un lieu utilisé par les hassidim pour des rassemblements, signale Pierre Lacerte, auteur du blogue Accommodements Outremont.

Résidant de la rue Hutchison depuis 1974, Lucille Mallette croit que l'agrandissement de la synagogue augmentera à coup sûr l'achalandage autour de l'immeuble. Dans le secteur, «il y a du stationnement en double, de la circulation à toute heure du jour ou de la nuit et des fêtes nombreuses, dit-elle. Ça va juste empirer.»

Le Devoir

L'échangeur Turcot s'est encore dégradé Québec veut retrancher une voix est-ouest à son projet de reconstruction

JEANNE CORRIVEAU

Alors qu'il se retrouve au centre d'un litige entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, l'échangeur Turcot continue de se dégrader. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a dû fermer hier une voie de circulation sur une bretelle où des dommages avaient été constatés.

Le consortium SNC-Lavalin/CIMA+, chargé de la surveillance de cette infrastructure, a signalé une détérioration du béton des chevêtres de la bretelle 15 sud en direction du pont Champlain. Le MTQ a dépêché une équipe sur place pour évaluer les dommages et estimer les travaux de réparation qu'il faudra effectuer.

Le MTQ a aussitôt fermé, pour une période indéterminée, une des deux voies de circulation sur cette bretelle empruntée chaque jour par 31 200 véhicules. Le ministère estime que, pendant la période de pointe du matin, 1925 véhicules à l'heure y circulent alors qu'en fin d'après-midi, on en compte en moyenne 2500 à l'heure.

Construit en 1966, l'échangeur Turcot est décrépit. Le MTQ a déjà présenté un projet visant à reconstruire le com-

plexe autoroutier qui comporte quatre échangeurs, mais le concept proposé a suscité une vive opposition de la part de citoyens, d'urbanistes, d'écologistes et de représentants de la Ville de Montréal.

Vendredi dernier, la ministre des Transports, Julie Boulet, a fait savoir que des modifications avaient été apportées au projet initial et que le MTQ entendait maintenant retrancher une voie dans l'axe est-ouest afin de permettre l'aménagement d'un corridor réservé au transport collectif, ce qui réduirait de 15 à 25 % la capacité routière de l'autoroute.

La veille, la ministre avait rejeté le projet alternatif concocté par l'administration Tremblay, alléguant qu'il était trop onéreux. L'échangeur circulaire imaginé par la Ville de Montréal coûterait six milliards de dollars, au lieu des 2,5 milliards du projet du MTQ, avait fait valoir Julie Boulet, sans pouvoir fournir au maire Gerald Tremblay les détails de cette évaluation. Le cabinet du maire a finalement reçu hier ces données et, en fin d'après-midi, la Ville en poursuivait toujours l'analyse.

Le Devoir

Sommet sur la biodiversité de Montréal

Montréal protège mal sa biodiversité

Les villes n'ont plus d'excuses pour ne plus agir, plaide le président du Centre québécois du droit de l'environnement

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

La protection de la biodiversité sur l'île de Montréal souffre de plusieurs failles malgré les progrès accomplis au cours des dernières années.

Cette conclusion faisait globalement consensus hier, y compris de la part de la Ville, au Sommet sur la biodiversité de Montréal, organisé par le Conseil régional de l'environnement au centre Gelber.

Grâce à 30 millions de dollars d'investissements au cours des dernières années, Montréal a haussé le niveau d'aires protégées sur son territoire de 3,2 % à 5,2 %, mais les ajouts qui vont permettre d'atteindre l'objectif de 6 % en milieu terrestre et de 2 % en milieu aquatique risquent de coûter cher, compte tenu de la propension à l'étalement urbain et à construire inutilement grand.

Mais les villes n'ont plus d'excuses pour ne pas protéger leurs milieux humides, leurs rives et berges, les forêts urbaines et les autres écosystèmes qui permettent à la petite et grande faune de survivre sur l'île de Montréal, cerfs compris.

Selon Me Jean-François Girard, président du Centre québécois du droit de l'environnement, la Cour suprême du Canada a reconnu clairement le pouvoir des villes à protéger des écosystèmes jugés d'intérêt public, «ce qui n'est pas une expropriation» qui commande de lourdes compensations.

Pourtant, l'excuse classique des villes est qu'elles n'ont ni les pouvoirs ni l'argent pour protéger l'essentiel de leur patrimoine naturel. C'est faux, af-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Plusieurs intervenants du Sommet sur la biodiversité de Montréal ont noté qu'une des failles dans la protection des écosystèmes de la région était l'absence ou l'inapplication des normes de protection des rives.

firmes M^e Girard, car les administrations municipales peuvent, par un zonage approprié, interdire «n'importe quelle activité» sur un terrain privé au nom de l'intérêt public et de l'environnement.

Mais au lieu de protéger des zones humides ou forestières par des règlements de zonage, les villes mettent plutôt de côté d'importantes sommes afin d'acquiescer ces terrains, ce qui se justifie uniquement si elles veulent les utiliser. Protéger n'exige pas d'acquiescer, selon M^e Girard, qui récuse aussi les excuses du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui se cache souvent derrière la dévolution de pouvoirs aux municipalités pour ne pas agir. Ces

responsabilités déléguées, a-t-il poursuivi, n'annulent en aucune façon le pouvoir de contrôle de l'action municipale que conserve le ministère. Le seul vrai problème, a-t-il dit, c'est la volonté politique.

Pas de normes pour les rives

Plusieurs intervenants ont noté qu'une des failles dans la protection des écosystèmes de la région de Montréal, et en particulier sur l'île elle-même, était l'absence ou l'inapplication des normes de protection des rives, le milieu privilégié d'échanges entre la terre et l'eau, ce qui en fait le deuxième maillon le plus important de la biodiversité après les milieux humides.

Les avis étaient partagés hier

sur la nécessité de protéger la totalité des milieux humides de l'île de Montréal, voire ceux de la Communauté métropolitaine (CMM) dans son ensemble. Mais en général, les différents conférenciers appelés à se prononcer sur la question ont plaidé pour une protection la plus intégrale possible, du fait qu'il en reste très peu en raison de l'étalement urbain et de la manie de construire trop grand et en faible densité.

Enfin, certains ont plaidé pour une vaste consultation publique pour harmoniser les différents types de protection accordés aux rapides de Lachine par des règles claires, à la hauteur de leur exceptionnelle valeur écologique.

Le Devoir

Audiences de la Commission de la sécurité publique

La police tient à conserver le taser

Les opposants de l'arme électrique juge qu'il «permet l'escalade dans l'usage de la force»

BRIAN MYLES

Le Service de police de Montréal (SPVM) tient à conserver les pistolets à impulsion électrique dans son arsenal en dépit de la controverse entourant cette arme dite intermédiaire.

Le directeur adjoint du SPVM, Marc Parent, a exhorté les élus municipaux à résister à l'appel au boycott lancé par la Coalition pour le retrait du Taser, hier lors des audiences de la commission de la sécurité publique à ce sujet.

La Coalition, qui regroupe notamment le conseiller de Snowden, Marvin Rotrand, la Ligue des droits et libertés, Amnistie internationale et la Ligue des Noirs, réclame le retrait total des pistolets de type Taser.

Selon Marvin Rotrand, le pistolet à impulsion électrique n'a pas rempli ses promesses après dix ans d'utilisation. «Le Taser est un instrument qui a permis aux policiers de sauver du temps, et non de sauver des vies, a-t-il dit. Il permet l'escalade dans l'usage de la force, alors que ce n'est pas nécessaire.»

Contrairement à d'autres corps policiers en Amérique du Nord, le SPVM a choisi «une approche restrictive» concernant l'utilisation du Taser, a expliqué Marc Parent. Seulement 17 pis-

tolets sont disponibles pour les policiers sur tout le territoire de Montréal. L'an dernier, le Taser a été utilisé 11 fois seulement.

Le SPVM juge le pistolet à impulsion électrique utile pour maîtriser des suspects agités et en proie au délire. «Avec le Taser, vous pouvez les maîtriser plus rapidement. Si on ne l'avait pas, nous aurions besoin de plusieurs policiers pour y arriver, a expliqué M. Parent. [...] Si on n'utilise pas le Taser, les interventions ne seront pas plus esthétiques et cosmétiques.»

Des élus peu renseignés

Les élus membres de la Commission de la sécurité publique semblaient avancer à tâillon. Ils ont parfois fait preuve d'une grande ignorance sur certains aspects fondamentaux du débat.

Ainsi, un des élus ignorait qu'un Montréalais, Quillem Registre, est mort après avoir reçu six décharges de Taser lors de son arrestation, le 18 octobre 2007. L'enquête du coroner a conclu que sa mort n'était pas directement liée au Taser. Mais dans un contexte de grande agitation, l'usage de l'arme a probablement contribué à la fin tragique de Registre. À Québec, Claudio Castagnetta a connu un sort similaire, le 20 septembre 2007. L'enquête du

coroner a cependant déterminé que sa mort n'était pas imputable à l'usage du Taser.

Les élus semblaient également peu renseignés sur le rapport du Comité de l'ONU sur la torture, rendu public en novembre 2007. Ce rapport assimile l'usage du pistolet à impulsion électrique à «une forme de torture» qui peut «provoquer la mort», comme en font foi des études fiables et des faits portés à l'attention des experts du Comité.

Le Devoir

Vous êtes un ancien journaliste du Devoir?
Vous avez travaillé à la rédaction?



Participez à un événement festif que prépare le **syndicat de la rédaction** à l'occasion du centenaire du Devoir.

Contactez-nous à redaction@ledevoir.com en indiquant «Ancien du Devoir» dans l'objet.

S.v.p. nous communiquer vos **adresse et numéro de téléphone**. Nous vous donnerons des nouvelles bientôt.

LE DEVOIR 100 ans de regards sur l'information
Libre de penser

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

JOURNÉE INTERNATIONALE DE COMMÉMORATION DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS MORTS OU BLESSÉS AU TRAVAIL

En mémoire des 185 travailleuses et travailleurs décédés en 2009

Nous vous convions à une minute de silence, à 10h, en hommage aux femmes et aux hommes décédés ou blessés alors qu'ils tentaient simplement de gagner leur vie.

28 avril

CSN

Conseil central DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

ACTUALITÉS

Les jeunes Canadiens sont dangereusement inactifs

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Les enfants canadiens âgés de moins de six ans sont «dangereusement» inactifs, alors que l'obésité préscolaire croît à un rythme inquiétant, souligne à grands traits Jeunes en forme Canada dans son bulletin 2010 de l'activité physique chez les jeunes.

La moitié des enfants âgés entre un an et cinq ans feraient au moins deux heures d'activité physique chaque jour

A peine la moitié des enfants âgés entre un an et cinq ans feraient au moins deux heures d'activité physique chaque jour, déplore Jeunes en forme. «Les enfants qui sont obèses avant l'âge de six ans courent des risques importants d'être obèses plus tard dans l'enfance, et on estime que les enfants âgés de deux à cinq ans ayant un surplus de poids sont quatre fois plus susceptibles d'avoir un surplus de poids une fois adultes», fait remarquer le directeur du Groupe de vie active saine et obésité de l'Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, le Dr Mark Tremblay. Et le niveau d'activité physique des jeunes ne s'améliore pas avec l'âge. Seulement 12 % des enfants canadiens satisfont aux cibles de 90 minutes par jour

d'activité physique, et aucune progression vers l'objectif de 17 % à atteindre d'ici 2015 n'est observée. Le bulletin accorde donc aux enfants un «F» pour les niveaux d'activité physique.

Par ailleurs, on donne encore la note «F» aux enfants pour le temps qu'ils passent devant l'écran, et ce, pour une troisième année consécutive. D'ailleurs, la quasi-totalité des enfants (90 %) commencent à regarder la télévision avant leur deuxième anniversaire de naissance, même si un grand nombre de spécialistes de la santé arguent que c'est néfaste pour eux.

Le gouvernement canadien n'est pas en reste. Il a lui aussi reçu la note «F» pour ses investissements dans le développement du sport et de l'activité physique.

«Alors que nous assistons à de belles histoires de réussite et à certains engagements nationaux visant à encourager le sport et l'activité, le montant des dépenses du fédéral, en dollars réels par personne, n'est plus que la moitié de ce qu'il était en 1986», a fait savoir la chef de la direction de Jeunes en forme Canada, Michelle Brownrigg.

Le Devoir

Les chercheurs en génomique du monde entier pourront unir leurs forces

Un consortium montréalais crée une plateforme pour accélérer la recherche

GENEVIÈVE TREMBLAY

Les chercheurs du monde entier pourront désormais travailler main dans la main pour accélérer la recherche sur les maladies les plus répandues, comme le cancer et le diabète. Le consortium montréalais Projet public de population en génomique (P3G) lançait cette semaine la première phase d'une plateforme unique qui permet de combiner les données d'études provenant des quatre coins du globe.

Il aura fallu cinq ans à P3G pour bâtir cette plateforme, qui offre aux chercheurs un accès privilégié à de grandes études de population jusqu'ici confinées aux coffres des biobanques. Pour l'instant, 52 études épidémiologiques provenant de 18 pays et représentant près de six millions de personnes sont mises à la disposition des chercheurs, afin de bonifier leurs recherches ou en démarrer de nouvelles. «On est passés de "qui fait quoi?" à la capacité de faire des études très poussées en termes de génétique et d'environnement», précise le Dr Thomas Hudson, chercheur principal de P3G, aussi président et directeur scientifique de l'Ontario Institute for Cancer Research.



HERWIG PRAMMER REUTERS

La plateforme Projet public de population en génomique offre aux chercheurs un accès privilégié à de grandes études de population jusqu'ici confinées aux coffres des biobanques.

Une telle abondance de données sur le mode de vie, l'environnement et la génétique de millions de participants a de quoi ravir les chercheurs, qui peuvent désormais rassembler tout autant de personnes dans une seule étude pour répondre à leurs questionnements de façon satisfaisante. «Maintenant, la recherche va aller plus vite», assure la directrice de la recherche et du développement chez P3G, Isabel Fortier, car les chercheurs «peuvent partager les données» et utiliser les participants, qui sont «déjà là».

Le procédé d'harmonisation effectué par P3G va permettre de réduire les heures de travail qui formaient jadis l'essentiel du quotidien des chercheurs. Déjà, 150 variables courantes en recherche, comme la consommation de tabac ou le type de cancer, ont été ajoutées. «Un chercheur va pouvoir choisir les variables qui lui correspondent et dire: "Ces cinq études-là, c'est avec elles que je vais travailler"», raconte Isabel Fortier. Tout ça, «en cinq minutes. Au lieu d'un an et demi.» Un simple coup de fil aux initiateurs de l'étude en question permettra aux cher-

cheurs de conclure une entente.

Un des objectifs du consortium, appuyé financièrement par Génome Canada et Génome Québec et hébergé par l'Université de Montréal, est donc de faire circuler les données pour améliorer la prévention. Le Dr Hudson donne l'exemple d'un homme de 98 ans qui a fumé toute sa vie sans développer de cancer. «Pour voir quels gènes le protégeaient contre le tabagisme, on a besoin de comparer plusieurs facteurs, et plus on fait de comparaisons, plus on a besoin d'une grande population.» Selon M. Hudson, le chercheur de l'avenir sera capable de cibler les facteurs de risque de chaque individu pour ainsi adapter les interventions médicales à son état de santé.

La rencontre annuelle de P3G, qui se terminait hier, a été l'occasion de présenter le projet aux scientifiques venus de partout dans le monde et d'encourager l'esprit de collaboration. «Avant, les projets de recherche fonctionnaient en silo, ils ne se parlaient pas, signale Isabel Fortier. Cette nouvelle plateforme enlève cette barrière-là.» La prochaine phase du projet, celle du partage des données, devrait être ficelée au cours des prochains mois.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES



Administration portuaire de Montréal
Montreal Port Authority

REPORT DE LA RÉUNION ANNUELLE

La réunion annuelle de l'Administration portuaire de Montréal (APM), qui devait se tenir le jeudi 29 avril 2010, a été reportée au mercredi 14 juillet 2010 à 10 h. Elle aura lieu au siège social de l'APM situé à l'Édifice du port de Montréal, 2100, avenue Pierre-Dupuy, aile 1, Montréal, en conformité avec l'article 35 (1) de la Loi maritime du Canada.

Les états financiers de l'APM seront mis à la disposition du public à son siège social.

Tous sont invités à assister à la réunion sans autre avis.

La présidente-directrice générale,
Sylvie Vachon

Le 28 avril 2010

AVIS DE MODIFICATIONS DES TARIFS

En vertu des articles 49 et 51 de la Loi maritime du Canada, l'Administration portuaire de Montréal donne préavis de soixante (60) jours que les tarifs suivants seront maintenus ou augmentés à compter du 1^{er} juillet 2010

Avis B-1 Droits de port	Avis N-4 Droits ferroviaires
Hausse de 2 % des droits prévus à l'annexe dudit avis jusqu'au 30 juin 2011.	L'ensemble des droits prévus à l'annexe dudit avis sont maintenus jusqu'au 31 janvier 2011.
Avis N-1 Droits d'amarrage et de mouillage	Avis N-5 Droits du service d'eau
Hausse de 2 % des droits prévus aux annexes I et II dudit avis jusqu'au 30 juin 2011.	Hausse de 2 % des droits prévus à l'annexe dudit avis jusqu'au 30 juin 2011.
Excluant les droits prévus à l'article 1.2 de l'annexe 1 dudit avis qui sont maintenus jusqu'au 31 janvier 2011.	Excluant les droits prévus à l'article 1.1 de l'annexe 1 dudit avis qui sont maintenus jusqu'au 31 janvier 2011.
Avis N-2 Droits de quaiage	Avis N-6 Droits du service d'électricité
Hausse de 2 % des droits prévus aux annexes I et II dudit avis jusqu'au 30 juin 2011.	Maintien des droits prévus à l'article 1 de l'annexe dudit avis jusqu'au 31 janvier 2011.
À l'exception des droits prévus à l'article 21 de l'annexe 1 dudit avis qui sont augmentés de 9 % jusqu'au 30 juin 2011.	Ajustement des droits prévus à l'article 2 de l'annexe dudit avis selon les hausses décrétées par Hydro-Québec et entrant en vigueur à partir du 1 ^{er} avril 2010.
Excluant les droits prévus à l'article 23 de l'annexe 1 dudit avis qui sont maintenus jusqu'au 30 juin 2011.	Hausse de 2 % des droits prévus à l'article 3 de l'annexe dudit avis jusqu'au 31 janvier 2011.
Avis N-3 Droits de services au terminal céréalier	Autres droits pour divers services à la clientèle
Hausse de 2 % des droits prévus aux annexes dudit avis jusqu'au 30 juin 2011.	Hausse de 2 % des droits pour les services spécifiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> Permis de manutention des matières dangereuses Permis de tournage Droits minimums de location d'emplacement Location à court terme d'un poste à quai Location d'un poste à quai pour les navires-excursions Ces droits et les autres droits de services non spécifiés précédemment seront en vigueur jusqu'au 31 janvier 2011.
Avis N-7 Droits de passager en croisières	Nouveaux droits de passagers applicables aux navires-excursions
Gel des droits prévus à l'annexe dudit avis jusqu'au 30 juin 2011.	Les droits seront de 3,00 \$ par passager jusqu'au 31 janvier 2011. Ces nouveaux droits de passagers s'ajoutent aux droits de location d'un poste à quai pour les navires-excursions.

ON PEUT OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE EN S'ADRESSANT AU :

Vice-président, croissance et développement
Administration portuaire de Montréal
Édifice du port de Montréal
2100, avenue Pierre-Dupuy, aile 1
Montréal (Québec) H3C 3R5
Courriel : boemit@port-montreal.com

Le 28 avril 2010

Canada

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO.: 500-22-109258-103
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
GAZ MÉTRO
Partie demanderesse
c.
9186-3704 QUÉBEC INC.
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à la 9186-3704 QUÉBEC INC., de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame Est, Montréal, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
À défaut de comparaitre dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

Soyez avisé que la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCES, AVIS AU DÉFENDEUR, DEMANDE DE TRANSFERT RELATIVE À UNE PETITE CRÉANCE ET PIÈCES P-1 ET P-2, seront présentés pour décision devant le tribunal le 1^{er} juin 2010, à 9 heures, en salle 2.06, au palais de justice de Montréal, situé au 1, Notre-Dame Est, Montréal.

Une copie de la procédure décrite ci-dessus a été laissée au greffe de cette cour à l'attention de 9186-3704 QUÉBEC INC.
Montréal, le 23 avril 2010
MARIE-FRANCE DEVLIN
GREFFIER ADJOINT

Opération 11
pour protéger votre vie et votre opérationenfantssoleil.ca

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLLETTE
COUR DU QUÉBEC, CAUSE:
705-22-010351-094
COMMISSION SCOLAIRE DES AFFILIÉS, Partie Demanderesse
MICHEL CHENIER, FRANCE CHARETTE, Partie Défenderesse.
AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE
PRENEZ AVIS que les biens de MICHEL CHENIER, FRANCE CHARETTE seront vendus par huissier LE 12 MAI 2010 À 10:00 heures, au 147, DUMONT, TERREBONNE, QC, CANADA
LES DITS BIENS CONSISTENT EN UN VÉHICULE DE MARQUE CHEVROLET LUMINA ET ACC., UNE TENTE-ROULOTTE ET ACC. Conditions: argent comptant ou chèque visé, BENOÎT GAUTHIER Huissier de justice District de Jollette, GAUTHIER MONTPEIT s.e.n.c., Huissiers de justice 215, Notre-Dame, #102 Repentigny, Qc, J6A 2R4, T.: 450.657.0343 F.: 450.657.8438.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Prenez avis que l'inventaire des biens de feu Lorraine de Guise, décédée le 22 janvier 2010 et résidant au 3785, rue du Barrage, appartement 705, en la ville de Laval (Québec) H7M 5A7, a été dressé conformément à la loi et qu'il peut être consulté par les intéressés au 606, rue Cathcart, bureau 420, en la ville de Montréal, province de Québec, H3B 1K9.
Ce 26 avril 2010
Watson Poitevin Turcot Prévost s.e.n.c.r.l.

Appel d'offres public



Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, à la date indiquée ci-dessous, au Bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, Montréal, pour :

Soumission no : 2010-016

Date d'ouverture : Le 13 mai 2010 à 11 h

Description : Reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de la Ville de Montréal

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission représentant une somme de 10% du montant soumissionné, émis par une compagnie d'assurances autorisée par l'autorité des marchés financiers. Un engagement d'une telle compagnie d'assurances, stipulant un cautionnement d'exécution de 50% du montant annuel de la soumission et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, biens et services de 50% du montant annuel de la soumission, seront accordés au soumissionnaire s'il devient l'adjudicataire du contrat.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée en utilisant les formulaires spécialement préparés à cette fin par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans l'enveloppe prévue à cet effet.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à cet appel d'offres public à compter du 28 avril 2010, en payant un montant non remboursable de 101,88 \$ (plus taxes), payable en argent comptant ou par chèque visé à l'ordre de la Ville de Montréal, de 8 h 30 à 16 h 30, au Bureau Accès Montréal, situé au 5600, rue Hochelaga, bureau RC. 20, Montréal. Si vous désirez obtenir des renseignements, vous pouvez communiquer avec Monsieur Daniel Bronsard (514) 872-5431.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au Bureau d'arrondissement, situé au 5600, rue Hochelaga, à la salle Longue-Pointe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception, soit le 13 mai 2010 à 11 h.

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 28^e JOUR D'AVRIL 2010.

M. Daniel Hébert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Avis de Clôture d'inventaire
Prenez avis que Arthur Kolman, en son vivant domicilié au 11909 rue Frigon, Montréal, Québec H3M 2S1, est décédé à Côte St Luc le 8 Janvier 2008. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés au bureau de Lynn Kolman au 9800 Blvd. Cavendish suite 200, St Laurent, Qc, H4M 2V9.
Donné à Montréal, ce 26 Avril 2010.
Lynn Kolman, liquidateur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL
No.: 540-22-014290-109
COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC,
Partie demanderesse
c.
CÉRAMIQUE L'AVALANCHE INC.,
Partie défenderesse

ASSIGNATION (139 C.p.c.)
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:
[1] Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec/chambre civile du district de Laval une Requête introductive d'instance. Une copie de cette Requête introductive d'instance, de l'avis à la partie défenderesse et l'avis de notification des pièces ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Laval, situé au 2800, boul. St-Martin O. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.

[2] À défaut de comparaitre dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.

[3] Soyez aussi avisé que la Requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 17 juin 2010 à 9:30 heures en la salle 2.10 du palais de justice de Laval.
À Laval, le 23 avril 2010
(s) Josiane Hamelin
Josiane Hamelin G.A.C.S.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie 9205-5193 Québec inc. demandera au Registraire des Entreprises la permission de se dissoudre.
SIGNÉ à Montréal, ce 26ème jour d'avril 2010
Jacques Tamrazo
Administrateur et
Secrétaire de la compagnie

AVIS DE DISSOLUTION prenez avis que la compagnie Films Trafik International Inc. demandera au Registraire des Entreprises du Québec la permission de se dissoudre.

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9019-2089 QUÉBEC INC. s'adressera au Registraire des entreprises afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
Montréal, province de Québec, ce 26 avril 2010
Alex Zambito pour
Elizabeth Rodi, Présidente
9019-2089 Québec Inc.
Tel. : (514) 255-6915

Prenez avis que Jena Roberts, dont l'adresse du domicile est le 1864, rue Plessis, Montréal, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Justine Genevieve Bibiane Bovet Lenor.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS COUR SUPÉRIEURE, VALLEYFIELD No. 750-05-00420-070 GT GST-3803-07 SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC
Partie demanderesse 9104-6425 QUÉBEC INC Partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 10/05/2010 à 10:00 AU: 175 2E AVENUE ST-COTIQUE seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 9104-6425 QUÉBEC INC FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM DE ELECTRICITE DUPERRON, saisis en cette cause, soit: UN VÉHICULE PONTIAC MONTANA 2007 ET UN VÉHICULE GMC SAVANA 2001 CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE, CATHERINE LACHANCE, huissier de justice PHILIPPE ET ASSOCIÉS HUSSIER 186 DU MOULIN ST-EUSTACHE QUÉBEC TEL : 460-481-7575

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
(514) 359-4202
www.portage.ca



LE MONDE



GLEB GARANICH REUTERS

Fumigènes, œufs, coups de poing, morsures: l'hémicycle ukrainien s'est transformé en foire d'empoigne hier

La flotte russe dans les eaux ukrainiennes jusqu'en 2042

Crêpage de chignon au Parlement de Kiev

Une violente mêlée entre députés à Kiev provoquée hier par le vote d'un texte autorisant la marine de guerre russe à mouiller dans les eaux ukrainiennes jusqu'en 2042 laisse présager de nouvelles turbulences dans un pays lassé par les crises politiques à répétition.

Kiev — L'accord controversé sur le maintien jusqu'en 2042 de la flotte russe en Crimée a été ratifié hier par les Parlements ukrainien et russe, lors d'un vote rocambolesque émaillé d'incidents à Kiev où l'opposition pro-occidentale s'inquiète pour la souveraineté du pays.

Lancers de fumigènes, volées d'œufs, coups de poing et morsures: l'hémicycle ukrainien s'est transformé en foire d'empoigne entre députés de l'opposition pro-occidentale et la majorité du président Viktor Ianouko-

vitch, favorable à la ratification du texte.

Le président du Parlement, Volodymyr Litvine, malgré cette fronde spectaculaire, n'a pas interrompu la séance, animant les débats, abrités derrière des parapluies noirs, alors que certains de ses collègues, les visages rouges de colère, tentaient de s'assommer ou de s'étrangler dans une salle enfumée.

Malgré ces péripéties, 236 des 450 députés ukrainiens ont validé l'accord, qui prévoit le maintien jusqu'en 2042 de la flotte russe de

la mer Noire stationnée en Crimée (sud), en échange d'une considérable ristourne sur le prix du gaz russe pour l'Ukraine. Des milliers de manifestants d'opposition ont par ailleurs manifesté dans la matinée devant le siège du Parlement pour dénoncer l'accord, clamant notamment: «La flotte de Moscou, dehors!».

Timochenko

L'ex-premier ministre ukrainien, Ioulia Timochenko, leur a d'ailleurs juré de continuer la lutte et a appelé à une vaste manifestation le 11 mai à Kiev. «Aujourd'hui, nous commençons à unir tout le pays pour que, le 11 mai, les gens se rassemblent [...] pour bloquer le travail du Parlement et obtenir des élections anticipées», a déclaré la candidate à

l'élection présidentielle de février remportée par M. Ianoukovitch.

Le premier ministre russe, Vladimir Poutine, s'est lui réjoui du succès du vote, fustigeant au passage les opposants pro-occidentaux qui voient dans ce texte un acte de trahison, une tentative de brader la souveraineté du pays.

«Malgré les sorties de hooligans de l'opposition [...] la situation en Ukraine commence à se stabiliser», a déclaré Poutine lors d'une réunion à Sochi (sud de la Russie).

«Ce qui s'est passé aujourd'hui à Kiev envoie deux signaux: le nouveau pouvoir ukrainien a l'intention de construire une nouvelle relation avec la Russie et est prêt à consolider la société» ukrainienne, a-t-il poursuivi.

Agence France-Presse

EN BREF

Vejjajiva prêt à jeter l'éponge

Londres — Le premier ministre thaïlandais Abhisit Vejjajiva a assuré hier qu'il renoncerait à ses fonctions s'il était convaincu de nuire à la stabilité de son pays, dans une interview à la chaîne de télévision BBC World service. Interrogé sur la question de savoir s'il pourrait démissionner s'il pensait être un obstacle à la stabilité et au rétablissement de la Thaïlande, il a répondu: «Bien sûr, je ne place jamais mes intérêts au-dessus de ceux de mon pays.» Cependant «nous devons convenir en ce moment que les problèmes que nous voyons ne sont pas purement politiques». «Il y a des problèmes sécuritaires, des problèmes de terrorisme en jeu», a-t-il ajouté. Abhisit Vejjajiva a souligné qu'il n'y avait pas de projet d'imposer la loi martiale pour réprimer les manifestants qui réclament depuis plusieurs semaines la convocation d'élections — AFP

Journaliste libéré

Tunis — Le journaliste tunisien dissident Taoufik Ben Brik a été libéré hier après avoir effectué sa peine, a-t-on appris auprès de son épouse Azza Zarrad. Il avait été condamné en novembre 2009 à six mois de prison ferme pour «agression», «violence, atteinte aux bonnes mœurs et dégradation de biens d'autrui» lors d'un incident avec une femme d'affaires, Rym Nasraoui, qui avait porté plainte. Lors de son jugement, le journaliste avait dénoncé un «procès politique» et s'était dit victime d'un «traquenard monté par les services spéciaux», alors que les autorités avançant qu'il s'agissait d'une «affaire de droit commun». Taoufik Ben Brik, 50 ans, avait publié dans la presse française une série d'articles virulents à la veille des élections d'octobre 2009, qui avaient reconduit le président Zine El Abidine Ben Ali à la tête du pays, pour un cinquième mandat consécutif de cinq ans. — AP

Extradé en France lundi

Noriega veut rentrer au Panama

Paris — L'ancien dictateur panaméen Manuel Noriega a demandé hier à la justice française son rapatriement au Panama, quelques heures après son extradition des États-Unis vers la France où il a été placé en détention avant un procès pour blanchiment d'argent de la drogue.

«Comme prisonnier de guerre, j'ai droit à tout ce que la convention de Genève prévoit, comme le rapatriement à la fin de la captivité», a déclaré l'ancien dirigeant, âgé de 76 ans, au cours de l'audience. Les États-Unis où il a été condamné pour trafic de drogue et où il a passé 20 ans en détention, lui ont conféré le statut de prisonnier de guerre. Selon ses avocats, le général Noriega bénéficie toujours de ce statut une fois transféré en France.

L'ancien dirigeant panaméen a fait ces premières déclarations en France lors d'une audience publique devant un juge de la liberté et de la détention du tribunal de Paris, qui a ordonné son placement en détention dans l'attente de son procès. Ses avocats ont annoncé leur intention de faire appel de cette décision.

Cheveux de jais coiffés en arrière, chemise blanche et blouson de toile noir, l'homme, dont les traits sont tirés et le dos voûté, est apparu physiquement diminué, mais son regard était vif.

Il était arrivé tôt hier matin à Paris, à bord d'un vol de la compagnie Air France, en provenance de Miami, après une décision américaine de l'extrader vers la France. «Nous allons tout faire pour démontrer que sa place n'est

pas en France, que cet homme doit rentrer dans son pays, le Panama, qui d'ailleurs le demande également», a affirmé l'un de ses avocats français, Olivier Metzner. Il a ajouté que Noriega, «sous traitement médical», était «très affaibli». Noriega a déjà été jugé en France en 1999 et condamné par défaut à 10 ans de prison. Lors de ce procès, tenu en son absence, la justice française l'a reconnu coupable d'avoir blanchi en France plusieurs millions d'euros provenant du cartel de la drogue de Medellín.

Noriega a été condamné au Panama à 54 ans de prison pour son implication dans la disparition et le meurtre d'opposants entre 1968 et 1989.

Agence France-Presse

Avec sa nouvelle loi sur l'immigration

L'Arizona inquiète Washington

Washington — La secrétaire américaine à la Sécurité intérieure, Janet Napolitano, a mêlé sa voix aux critiques contre la nouvelle loi sur l'immigration dans l'État de l'Arizona, estimant hier que ce texte risquait de détourner les forces de l'ordre de tâches plus importantes.

La loi, promulguée vendredi et qui entrera en vigueur dans le courant de l'année, impose aux policiers de cet État frontalier du Mexique de vérifier les conditions de séjour de toute personne au sujet de laquelle ils auraient un «suspçon raisonnable».

Elle fait également du transport et de l'embauche d'immigrés en situation irrégulière un délit.

«Nous avons de profondes inquiétudes à l'égard de cette loi, dans la perspective de l'action des forces de l'ordre, parce que nous pensons qu'elle aura pour effet de détourner les moyens qu'il nous faut concentrer sur les clandestins qui commettent des crimes très



ARCHIVES LE DEVOIR

Janet Napolitano

graves», a dit Janet Napolitano devant les sénateurs de la commission des Affaires judiciaires. «Nous redoutons qu'à un certain stade, il nous faille employer les moyens à notre disposition en matière d'immigration contre qui-convient serait appréhendé en Arizona», a ajouté cette ancienne gouverneure démocrate de l'Arizona.

La nouvelle loi a soulevé une vive polémique, ses détracteurs s'élevant contre un risque de multiplication des contrôles au faciès et mettant en doute sa constitutionnalité.

La veille, c'est le président mexicain, Felipe Calderon, qui s'était invité dans le débat en accusant ce texte d'encourager la haine et les discriminations. «Criminaliser l'immigration, qui est un phénomène social et économique, ouvre la porte à l'intolérance, à la haine et aux discriminations», a dit le chef de l'État mexicain.

La loi de l'État de l'Arizona figurera à l'ordre du jour de sa rencontre du mois prochain avec Barack Obama à Washington, a-t-il ajouté.

Le nombre d'immigrés en situation irrégulière vivant aux États-Unis est estimé à 11 millions de personnes environ, dont 460 000 en Arizona.

Reuters

Les États-Unis et Israël inquiets

Le Hezbollah a des missiles de plus en plus puissants

Washington — Les ministres américain et israélien de la Défense ont accusé hier la Syrie d'armer le Hezbollah libanais avec des missiles de plus en plus puissants.

Mais le ministre israélien, Éhoud Barak, a pris soin de préciser que son pays n'avait pas l'intention de provoquer un conflit à ce sujet.

Éhoud Barak et son collègue américain, Robert Gates, se sont gardés d'identifier le type de missiles transférés aux chiites libanais. Selon des informations non confirmées de source indépendante, la milice libanaise aurait obtenu des missiles Scud à longue portée capables de frapper des cibles sur toute l'étendue du territoire israélien.

Des responsables de l'administration et des services de renseignement américains ont quant à eux émis des doutes quant aux affirmations d'Israël sur la présence effective de ces Scud sur le sol libanais.

Le secrétaire américain à la Défense, qui s'exprimait au Pentagone flanqué d'Éhoud Barak, a déclaré qu'autant la Syrie que l'Iran livraient actuellement au Hezbollah des armes «dotées de capacités croissantes».

«Nous en sommes aujourd'hui au point où le Hezbollah dispose de bien plus de roquettes et de missiles que la plupart des États de la planète», a affirmé le patron du Pentagone en soulignant que les États-Unis suivaient de près ce dossier. Pour son homologue israélien, les missiles pourraient «bouleverser l'équilibre très délicat au Liban». Mais il a minimisé les perspectives de conflit à propos

de ces livraisons.

«Nous n'avons pas l'intention de provoquer une quelconque collision majeure au Liban ou avec la Syrie [...] mais nous observons attentivement ces développements et pensons qu'ils ne contribuent pas à la stabilité de la région», a poursuivi le ministre israélien.

Le Hezbollah a tiré des milliers de roquettes de type Katioucha, pour la plupart à courte portée, sur Israël en 2006. L'État hébreu redoute que la milice chiite cherche à reconstituer son arsenal dans le but de frapper Israël au cas où les installations nucléaires de l'Iran seraient attaquées.

Ce week-end, le chef d'état-major de l'armée libanaise s'était déclaré convaincu qu'aucun Scud n'avait pu entrer dans son pays, écartant les rumeurs de livraison de ce type de missiles par la Syrie aux islamistes du Hezbollah.

La rumeur sur de semblables transferts est partie d'un article paru le 10 avril dans un journal du Koweït. Washington a exprimé à l'époque sa consternation tandis que les gouvernements syrien et libanais ont démenti ces informations.

Malgré ces démentis, le président israélien Shimon Peres s'est déclaré certain que les rumeurs étaient fondées.

Le Hezbollah, qui siège au sein du gouvernement d'union libanaise, n'a pas voulu faire de commentaires, mais Damas et Beyrouth se sont empressés de préciser que les Israéliens cherchaient dans cette affaire le prétexte à une intervention militaire.

Reuters

Nétanyahou est optimiste

Jérusalem — Benjamin Nétanyahou a déclaré hier que le président palestinien Mahmoud Abbas avait «l'intention» de reprendre les pourparlers de paix au Proche-Orient, laissant ainsi entendre une avancée majeure après des mois d'impasse.

Le premier ministre israélien a ajouté espérer que le dialogue israélo-palestinien puisse être renoué dès la semaine prochaine lors de la visite qu'il projette d'effectuer en Égypte.

Dans un discours prononcé à Tel Aviv devant des membres de son parti, le Likoud, Benjamin Nétanyahou a précisé qu'il en-

tendait se rendre lundi en Égypte pour y rencontrer le président Hosni Moubarak. Le «raïs» égyptien, dont le pays est le premier du monde arabe à avoir fait la paix avec Israël, propose depuis longtemps ses bons offices dans le processus de paix.

Le chef du gouvernement israélien a dit «avoir entendu avec plaisir» que le président de l'Autorité palestinienne serait «[...] disposé à renouer les fils du dialogue. Je serais très heureux si cela pouvait se matérialiser la semaine prochaine».

Reuters



FRANÇOIS LENOIR REUTERS

Le premier ministre sortant belge, Yves Leterme

Crise belge

Élections en vue

Bruxelles — Des élections anticipées sont inévitables après l'échec des négociations sur une réforme territoriale en Belgique, a déclaré hier Yves Leterme.

Dans une interview à Reuters, le premier ministre belge a par ailleurs voulu rassurer ses partenaires européens sur la capacité de son pays à assumer pleinement son rôle à la tête de la présidence tournante de l'UE, à partir du 1^{er} juillet.

«Je crois que les élections anticipées sont presque inévitables [...] Un parti du gouvernement a décidé de quitter la table des négociations, les élections seront difficiles

à éviter», a-t-il déclaré. «La Belgique est un pays fondateur de l'UE. Il n'y a aucun doute à avoir sur le fait que nous serons prêts pour avoir une bonne présidence belge», a-t-il ajouté.

Le roi des Belges, Albert II, a accepté lundi la démission du gouvernement Leterme, présentée jeudi dernier après le départ de son pays à assumer pleinement son rôle à la tête de la présidence tournante de l'UE, à partir du 1^{er} juillet.

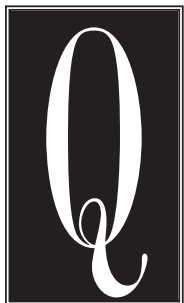
Reuters

ÉDITORIAL

Outrage au Parlement

Loin d'être terminé

Si le principe fondamental de l'autorité du Parlement a été réitéré hier par le président de la Chambre des communes, en pratique le débat qui oppose gouvernement et opposition a peu évolué depuis décembre dernier. L'appel au compromis du président Peter Milliken en fait foi, la réaction conservatrice aussi.



JOSÉE BOILEAU

Quand, en décembre, les partis d'opposition ont décidé de s'unir pour ordonner au gouvernement de remettre au comité sur l'Afghanistan des documents non censurés sur le transfert de prisonniers, le président des Communes avait eu ce commentaire: «Il est malheureux, si je puis me permettre une observation, que des arrangements n'aient pas été faits pour régler la question au comité [...] où on aurait pu s'entendre sur les documents à présenter aux députés et sur la forme de ces documents.»

C'est au fond cette observation que Peter Milliken a concrétisée hier, en renvoyant tous les partis à chercher, et trouver!, d'ici deux semaines une solution qui reconnaîtrait les rôles et responsabilités respectifs du Parlement et du gouvernement. Et si l'opposition a salué sa victoire de principe, puisque le président Milliken confirme que les privilèges de la Chambre ont été bafoués par le refus du gouvernement de produire les documents demandés, en pratique le débat est loin d'être éteint.

Ainsi, le communiqué des libéraux y va d'une mise en garde: «Nous allons certainement considérer la position du gouvernement. Mais soyons clairs: nous ne lui permettrons pas de se cacher derrière des questions de sécurité nationale où il n'y en a pas.» Le ministre fédéral de la Justice, Rob Nicholson, a de son côté rappelé que les conservateurs ne transigeront pas sur la sécurité nationale, concept qu'ils ont toujours interprété strictement.

Mêmes arguments, mêmes acteurs. L'art du compromis souhaité par M. Milliken semble déjà bien compromis!

Ce qui est en cause dans cette affaire, c'est la confiance envers le gouvernement Harper. Mais puisqu'aucun parti n'a intérêt à provoquer des élections (les sondages les placent tous sous la barre des 30%), le bras de fer doit se jouer autrement. L'opposition s'imagine triompher dans deux semaines, lorsque le président Milliken sonnera la fin de la médiation. Mais ne concluons pas trop vite à l'absence de riposte du côté conservateur.

Les experts ont beau dire qu'un recours à la Cour suprême serait inapproprié, si la chose est possible, elle n'est donc pas à exclure. Explorer toutes les portes de sortie fait partie du *modus operandi* de ce gouvernement. Par exemple, il a fallu, en juin dernier, que la Cour fédérale lui ordonne non seulement de rapatrier Abousfian Abdelrazik, ce Canadien coincé au Soudan, mais que celui-ci se présente devant le juge pour prouver que l'engagement avait été tenu, pour que le gouvernement cède. Visiblement, celui-ci n'avait pas grand égard pour le Canadien d'adoption.

Et il n'en a pas plus envers le Parlement, dont Stephen Harper a bousculé les usages davantage que tous ces prédécesseurs: coup de force auprès de la gouverneure générale pour ne pas être renversé par l'opposition unie, prorogation du Parlement pour éviter les débats, comités parlementaires paralysés par les agissements conservateurs... La liste est longue.

Quelle ironie d'ailleurs de constater que c'est par respect pour la Chambre que Peter Milliken a décidé de donner une nouvelle chance à «140 ans de collaboration et d'accommodement» alors que c'est précisément la mauvaise foi gouvernementale qui a conduit à ce point de rupture! C'est pourquoi il faut encore attendre avant d'applaudir la sage décision rendue.

Places en garderie

Premier pas

Le ministre de la Famille et de l'Enfance, Tony Tomassi, peut enjoliver sa spectaculaire volte-face en la parsemant de mots comme «bonification» ou «système perfectible». Ce jeu de sémantique ne mystifiera pas les incrédules. Ceux-ci souhaitent non seulement des garanties pour l'avenir, mais l'assurance que le processus d'octroi des places en garderie n'a pas été, dans un récent passé libéral, miné par le favoritisme.

La myriade de nouvelles mesures annoncées lundi par M. Tomassi constitue un excellent premier pas. Elles dépolitisent un processus que l'opposition péquiste soupçonne être rongé par les faveurs. L'attribution des places en garderie est-elle directement motivée par les contributions à la caisse libérale? Depuis décembre dernier, le député de Gouin et porte-parole en matière de services de garde, Nicolas Girard, offre une solide et tenace attaque dans ce dossier.



MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Hier encore, le député Girard a soulevé de nouveaux doutes en établissant un lien entre une garderie de Montréal à qui on a refusé un permis dans un premier temps pour le lui accorder ensuite. Entre les deux décisions, un montant de 2300 \$ a circulé d'une des dirigeantes de l'établissement à la cagnote générale. Y a-t-il un laissez-passer pour les généreux propriétaires? Les règles dévoilées cette semaine ne permettent pas d'en juger. La réponse, au regard du potentiel problème, est faible.

Voilà des mois que, maladroitement, Tony Tomassi défend l'intégrité de ce réseau de services de garde et repousse mollement les attaques portées à la transparence du processus d'octroi des permis. Adepte de la volte-face, il concède désormais que ce resserrement des règles constitue une réponse aux «inquiétudes soulevées depuis de nombreuses semaines par des allégations et des insinuations».

Des inspecteurs en plus grand nombre. Le retour aux comités régionaux plutôt qu'au ministre de la Famille pour distribuer les places. Des sanctions sévères pour les adeptes de la surfacturation. La consécration du caractère laïque des établissements. Des exigences accrues pour prouver le statut d'une entreprise de garde. Un projet de loi pointant le transfert d'actions et d'actifs. En apparence, ce coup de balai fera lever la poussière.

Mais il évite précisément de répondre aux «allégations et insinuations» d'importance soulevées depuis des mois. Oui ou non, une contribution à la caisse du Parti libéral est-elle devenue le premier critère pour la distribution de nouvelles places en garderie à des propriétaires?

Critiqué précisément sur le front de la rectitude, le gouvernement Charest tente de colmater les brèches. Ses tentatives de réparation sont toutefois toujours incomplètes et laissent derrière des trous béants. Comme le demande le Parti québécois, un examen du vérificateur général et la publication des rapports d'évaluation liés à l'attribution des places en 2008 permettraient d'ajouter une réelle transparence à ces corrections. Les véritables doutes s'effaceront le jour où lumière sera faite sur la mécanique générale de financement du Parti libéral.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEÉ BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Turcot, les choix

Dans *Le Devoir* du 24 avril, votre journaliste Jeanne Corriveau écrit, au sujet de l'échangeur Turcot, que le projet divise non seulement les élus, mais aussi la population et les spécialistes en génie de la construction. Deux éminents ingénieurs se prononcent: l'un pour le projet du ministère des Transports du Québec qui vise à baisser les structures sur des talus et, en passant, démolir une centaine de logements de quartiers avoisinants; l'autre, persuadé qu'avec les connaissances actuelles, il est possible de construire des structures en hauteur qui peuvent durer jusqu'à 125 ans, est donc pour l'échangeur circulaire, proposition avancée par l'administration Tremblay avec le soutien des deux partis de l'opposition à l'Hôtel de Ville. Curieuse prise de position de la part de cette même administration qui favorise le projet avancé par la Société du Havre de Montréal de jeter à terre l'autoroute Bonaventure et de la remplacer par un boulevard urbain!

C'était dans l'euphorie engendrée par les préparatifs pour l'Expo universelle que ces projets routiers ont été construits avec peu d'égard pour les effets climatiques de nos hivers sur le béton armé. Il est tout à fait raisonnable d'émettre des doutes sur le bien-fondé des prédictions de ceux qui opinent qu'il est possible de construire des structures en hauteur qui peuvent durer jusqu'à 125 ans.

Il fut une époque où la rénovation urbaine faisait rage, où l'on démolissait un peu partout de vieilles maisons et des quartiers entiers.

Rien n'était à l'abri du bulldozer, jusqu'au jour où l'on s'est rendu compte que la restauration des vieux bâtiments et des vieux quartiers était une option viable. La réparation sélective des autoroutes en hauteur et l'insertion de structures d'acier, comme le

propose le professeur Pieter Sijpkes de l'Université McGill, dans l'ouvrage *Montreal at the Crossroads*, mérite réflexion. Cette démarche aurait surtout pour avantage de gagner du temps afin de permettre la mise en place d'un réseau de transport public digne d'une ville du XXI^e siècle.

Joseph Baker
Architecte, FRAIC, APOAQ
Le 26 avril 2010

Investir dans la formation

Dans les régions les plus pauvres du monde, 500 000 mères décèdent chaque année des suites de complications liées à l'accouchement. Les causes de ces décès sont attribuables au manque de soins prénatals et postnatals. La pénurie de travailleurs de la santé compétents et les grandes distances à parcourir pour consulter diminuent les chances de survie pour ces mères. De plus, 8,8 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent des suites de maladies (paludisme, diarrhée, pneumonie, malnutrition) qui pourraient être prévenues.

En Éthiopie, 28 000 travailleurs de la santé ont été formés et répartis dans 15 000 centres de santé. Ces travailleurs fournissent un éventail de services communautaires pour améliorer la santé des mères et des enfants. L'Initiative catalytique pour sauver un million de vies, lancée en 2007 par le Canada, a contribué largement à sauver des vies.

Dans les régions rurales d'Afrique ou d'ailleurs, ce sont des travailleurs qualifiés en santé communautaire qui pourront sauver des vies dans leur propre communauté. Ces travailleurs auront la compétence de poser un diagnostic avant qu'il ne soit trop tard et de prodiguer les soins appropriés aux malades.

Espérons que le sommet du G8 qui se tiendra à Huntsville en juin prochain sera le tremplin idéal pour concrétiser les promesses de monsieur Harper d'investir dans la santé des plus pauvres de la planète.

Denise Doiron
Québec, le 24 avril 2010

De l'option à la solution?

L'ADQ fait figure de parent pauvre dans l'échiquier politique québécois. Mais les déboires du gouvernement Charest semblent graduellement changer cette perception. De soupçons de corruption en cas de gaspillage de fonds publics, ce gouvernement devient graduellement un sujet de gêne pour tous.

L'opposition officielle avait déjà un handicap: son option souverainiste. Les Québécois en grande majorité sont nationalistes, mais sont peu enclins, en ces jours difficiles économiquement, à suivre le Parti québécois dans ce grand projet incertain. La sortie du Parti québécois pour le projet d'échangeur Turcot du maire Tremblay enlève à plusieurs leurs dernières illusions. Le Parti québécois n'a pas compris lui non plus le désir des Québécois d'avoir une gestion saine des fonds publics, des efforts pour réduire la dette et surtout de meilleurs services de santé.

Les mécontents — et ils sont nombreux — n'ont pas d'autre choix: ils devront réhabiliter l'ADQ et utiliser ce véhicule pour amener les changements nécessaires au Québec. Le véhicule est là, un peu abîmé, mais en état de marche. Il y a sans doute quelques mécaniciens chez la majorité de Québécois désabusés par les vieux partis!

Pierre Langlois
Montréal, le 26 avril 2010

LIBRE OPINION

Des principes mis en brèche

GILLES HOGUE
Avocat

Par-delà la question de la véracité des allégations tous azimuts de trafic d'influence dans le processus de nomination des juges, je me permets comme citoyen et juriste de vous transmettre mes réflexions.

D'entrée de jeu, il est impératif de rappeler que notre régime démocratique repose sur le principe de la séparation des trois pouvoirs, l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Les péripéties de ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Bellemare nous enseignent que le régime actuel de nomination des juges constitue un accroc majeur à ce principe dans la mesure où il appartient à la seule prérogative du pouvoir exécutif.

D'autant que *Le Devoir* nous apprenait que la procédure de sélection d'un juge a été modifiée en 2003 par le présent gouvernement, de telle sorte que toute recommandation du comité de sélection doit faire l'objet d'une délibération du Conseil des ministres, et non pas se limiter à la seule prérogative du ministre de la Justice.

D'autre part, pour justifier le fait que la réglementation québécoise sur la nomination des juges est la meilleure au Canada, cer-

tains prétendent qu'elle permet de sélectionner les candidats les plus compétents à partir d'une liste confectionnée à la suite d'une entrevue par un comité de sélection. Or, nonobstant la qualité indéniable du processus, celui-ci n'offre pas de garantie minimale contre l'influence politique.

Également, il est légitime de se demander comment un comité de sélection peut évaluer les qualités personnelles et intellectuelles d'un candidat après une entrevue d'une durée d'environ une heure, même si elle est complétée par une enquête des autorités policières relativement aux antécédents judiciaires du candidat.

La crise actuelle fait également ressortir un deuxième principe selon lequel non seulement justice doit être rendue, mais tout processus judiciaire ou quasi judiciaire doit manifester une apparence de justice. À ce sujet, il n'est qu'à référer aux révélations des médias sur des faits troublants d'influence politique nous permettant d'affirmer que justice n'a pas toujours été rendue, à tout le moins en apparence dans le processus de nomination des juges. Il y a lieu ici de souhaiter que la commission d'enquête présidée par M^e Bastarache puisse faire la lumière sur ces faits et recommander des mesures visant à contrer toute influence politique.

Pour éviter que ces deux principes sous-tendant notre démocratie continuent d'être mis en brèche, il est nécessaire de procéder à une réforme systémique majeure dans le processus de nomination des juges. Comme le suggérerait M^e Jean-Claude Hébert, il faudrait qu'il relève uniquement de l'autorité ultime du Conseil de la magistrature qui assurerait la constitution et le fonctionnement des comités consultatifs dont les recommandations en faveur d'un candidat seraient obligatoirement entérinées par le ministre de la Justice.

Une réforme pourrait consister, comme l'a déjà suggéré M^e Denis Paradis, ancien bâtonnier du Barreau du Québec, en l'élection par les membres du Barreau et de la magistrature des candidats à un poste de juge. Une autre proposition consisterait à élire, comme cela existe aux États-Unis, des candidats au suffrage universel. Enfin, la réforme pourrait se faire en créant, à l'instar de la France, une école de la magistrature.

Quoi qu'il en soit, il faut espérer que la commission d'enquête, en dépit des critiques acerbes de nombreux intervenants, saura par ses recommandations judiciaires atténuer la crise actuelle de confiance du public envers nos institutions, notamment notre système judiciaire.

IDÉES

Contre l'abolition du Conseil de la famille et de l'enfance

COLLECTIF D'AUTEURS

Dans son dernier budget, le gouvernement libéral du Québec a aboli plusieurs de ses organismes consultatifs sans que les médias y portent une attention particulière et sans que les responsables politiques ne mentionnent la portée majeure de certaines de ces abolitions, comme s'il s'agissait uniquement de coupes dans des dépenses accessoires. Pourtant, ces organismes consultatifs incarnent l'une des facettes les plus importantes de ce que l'État québécois a permis d'apporter à la vie démocratique en se donnant les moyens de rapprocher l'appareil gouvernemental d'un espace citoyen de réflexion et de délibération.

Le gouvernement a notamment décidé d'abolir le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE), au moment même où il nous annonçait, entre autres mesures, que tous les contribuables allaient maintenant devoir payer l'accès aux consultations médicales et aux soins de santé, peu importe leur niveau de revenu et leurs charges familiales. Autrement dit, il fait disparaître l'instance gouvernementale qui aurait justement eu la responsabilité et le devoir d'étudier l'impact de sa «révolution» budgétaire, laquelle va à l'encontre des principes les plus élémentaires de justice et d'équité dans la répartition des charges qu'impose le fonctionnement d'un système de santé universel.

Perte importante

Nous sommes opposés à la décision d'abolir le CFE. Loin de constituer une mesure raisonnable dans l'effort de réduction des dépenses de l'État, cette compression représente une perte importante pour la société québécoise. L'existence et la raison d'être du CFE sont liées très étroitement à l'histoire sociale et politique du Québec des vingt dernières années, notamment au projet d'élaboration d'une véritable politique familiale au Québec qui a commencé à germer au cours des années 1960, mais qui n'a pas encore trouvé son véritable aboutissement.

Rappelons que le ministère du Bien-être social et de la Famille avait créé, en 1964, le Conseil supérieur de la famille qui a été présidé par le sociologue Philippe Garigue. Ce conseil a défendu fermement, mais avec peu de moyens, la nécessité d'élaborer une politique familiale au Québec. Il a encouragé les mouvements familiaux à assumer des fonctions d'intervention auprès de l'État.

Le Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF) lui a succédé en 1970, avec des moyens accrus et le mandat de réfléchir, notamment, à la participation des citoyens aux réformes et services gouvernementaux. Le CASF a repris l'objectif d'une politique familiale. Après plusieurs années de consultation interministérielle et de mobilisation des organismes concernés, un énoncé d'orientation sur la politique familiale a été déposé par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, en 1988. Le Conseil de la famille (CF) est alors créé, en même temps qu'un Secrétariat à la famille. Il deviendra le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE) en 1997, lors de la création du ministère de la Famille et de l'Enfance.

Politique familiale

Des avancées très importantes ont été faites au Québec pour soutenir les familles. Toutefois, convenons qu'une véritable politique familiale ne se résume pas à une politique de services de gar-



Le Conseil de la famille et de l'enfance est un petit organisme doté d'un budget modeste, dont le rôle consultatif au sein de l'appareil gouvernemental est néanmoins crucial. Il propose au gouvernement et à la société québécoise une mise en perspective de la réalité des familles.

de et de congés parentaux. Il y a donc encore beaucoup de travail à faire pour doter le Québec d'une politique familiale consistante. Le travail continu de concertation, de consultation et de recherche que cela implique se trouve contredit par l'abolition du CFE. Tous les partis politiques du Québec ont soutenu à tour de rôle la mise en place d'une politique familiale et c'est un ministre libéral qui en fut le premier responsable. Auraient-ils perdu la mémoire?

Le CFE est un petit organisme doté d'un budget modeste, dont le rôle consultatif au sein de l'appareil gouvernemental est néanmoins crucial. Il propose au gouvernement et à la société québécoise une mise en perspective de la réalité des familles en allant chercher l'éclairage que peuvent apporter ses membres, lesquels sont issus de divers secteurs. Il est un interlocuteur attentif de tous les groupes et intervenants qui se préoccupent de la famille et de l'enfance, auprès desquels il a eu une fonction de rassembleur.

Il contribue grandement à l'orientation des actions ministérielles concernant les familles, tout en prenant du recul par rapport à l'ordre du jour gouvernemental et en portant un regard critique et constructif sur les lois, les politiques et les programmes gouvernementaux en la matière. Il fait donc entendre à divers moments un son de cloche différent de celui que le gouvernement apporte, ce qui est non seulement utile, mais souhaitable. Ses nombreux rapports, avis, mémoires, qu'on peut consulter facilement sur son site Internet et dont plusieurs ont été diffusés dans des publications destinées à un large public, témoignent de la grande pertinence de ses activités.

Collaboration

Parce qu'il constitue une importante courroie de transmission entre les organismes du secteur famille et l'appareil de l'État, entre la recherche et les politiques, le CFE a joué un rôle important dans la mobilisation des connaissances sur la famille. À cet égard, sa contribution spécifique sera

irremplaçable. Notre équipe de recherche en partenariat Familles en mouvement et dynamiques intergénérationnelles est née, en 1993, d'une collaboration avec le CFE.

Cette longue collaboration en partenariat multidisciplinaire et multisectoriel nous permet de témoigner de la rigueur et de la compétence qui sous-tendent l'action du CFE, mais aussi de la richesse des échanges que stimulent ses productions (sur la fiscalité des familles, sur la paternité, par exemple). La société du savoir a besoin de ce type de collaborations.

Avec l'abolition du CFE et de plusieurs autres organismes consultatifs, le gouvernement libéral ferme des canaux importants de communication avec les membres de la société civile qu'il réduit aux rôles de contribuables ou de consommateurs ou, dans le cas des associations et autres organismes, qu'il traite comme autant de lobbys qui doivent négocier ses faveurs.

Ont signé ce texte: Françoise-Romaine Ouellette, responsable scientifique Familles en mouvement et dynamiques intergénérationnelles, Hélène Belleau, Michelle Comeau, Renée B. Dandurand, Benoît Laplante, Denise Lemieux, Myriam Simard (Centre urbanisation culture société de l'INRS); Marianne Kempeneers, Solène Lardoux, Alain Roy (Université de Montréal); Carmen Lavallée (Université de Sherbrooke); Nathalie St-Amour (Université du Québec en Outaouais); Alex Battaglini, chercheur; Sylvie Lévesque (Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec); Louisane Côté (Fédération québécoise des organismes communautaires - Famille); Sylvie Dumouchel (Confédération des organismes familiaux du Québec); Nancy Harvey (Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal).

Un échangeur n'est pas une île

PIERRE NEPVEU

Professeur et écrivain

Pour tout citoyen montréalais amoureux de sa ville et estimant qu'elle a droit à un développement harmonieux et durable, le conflit qui déchire l'administration du maire Tremblay et le ministère des Transports du Québec ne peut qu'être navrant. Personne ne va nier que l'échangeur Turcot, dans son état actuel de décrépidité, est un monstre.

La falaise Saint-Jacques qu'il surplombe, avec l'autoroute 720, puis 20, en contrebas, est une des zones les plus déprimantes de Montréal. Il suffit de descendre à vélo la rue de Courcelles, la rue Saint-Rémi ou, plus à l'ouest, la rue Saint-Jacques pour éprouver un sentiment de désolation: il faut souffrir avant d'atteindre enfin les berges verdoyantes du canal de Lachine, et souffrir encore si l'on passe sous les bretelles hallucinantes de l'échangeur, dont on craint toujours qu'il nous lâche sur la tête un morceau de béton.

L'idée de refaire l'échangeur, d'embellir la falaise et de développer des zones résidentielles en contrebas est donc heureuse. Mais il ne suffit pas de crier des noms au ministère des Transports du Québec, si «arriéré social» soit-il, pour justifier le projet montréalais d'échangeur circulaire, ni d'en appeler à une vision du XXI^e siècle. En fait, le projet du maire Tremblay est un véritable désastre sur le plan de sa présentation et de sa pédagogie, et on s'explique très mal l'enthousiasme qu'il a suscité. Le maire Tremblay a brandi joyeusement l'idée d'un tramway, mais comme on suppose que celui-ci ne va pas tourner en rond dans l'échangeur, il aurait fallu qu'il nous en explique le trajet et qu'il nous dise dans quelle mesure il allait réduire la circulation.

Retard effarant

On semble avoir oublié qu'un échangeur n'est pas une île et qu'il n'est que le résultat ou le déversoir de la circulation qui l'alimente. Réduire le nombre de voies de 20, 30 ou 40 % dans l'échangeur Turcot ne peut se concevoir que si l'on réduit aussi le nombre de voies qui s'y déversent.

Or, si ce carrefour est le plus important au Québec, c'est qu'il reçoit le débit combiné de l'autoroute Ville-Marie à l'est, de l'autoroute Décarie au nord, de l'autoroute venant du pont Champlain et du boulevard La Vérendrye au sud, et de l'autoroute 20 à l'ouest, drainant la circulation venue du pont Mercier, de l'aéroport de Dorval et de tout l'Ouest-de-l'Île. L'incompétence, c'est de ne pas expliquer ce contexte et c'est d'annoncer une diminution de l'échangeur sans remonter en amont et expliquer où et comment on compte couper dans son alimentation.

Atermoiements

Le problème de Montréal, c'est bien connu, est bien plus large que celui de l'échangeur Turcot: il tient à un retard effarant dans l'aménagement de lignes de trains de banlieue et dans l'amélioration du transport en commun dans l'axe de la falaise Saint-Jacques comme dans d'autres axes majeurs (la rue Notre-Dame, notamment). Il tient aussi aux atermoiements concernant l'autoroute 30 qui offrira un jour, enfin, une voie de contournement. C'est un des principes de base de l'écologie: une vision systémique des choses, soucieuse de leurs interrelations.

Tout le reste n'est que discours creux. Et puis, inutile de s'illusionner: même des villes disposant d'un réseau infiniment mieux développé de trains régionaux et de transport en commun n'échappent pas aux bouchons. Il suffit d'avoir roulé un jour sur le boulevard périphérique à Paris pour s'en rendre compte.

Cela ne signifie pas qu'il faut rester les bras croisés. Mais parler d'un «échangeur vert» est une insulte à l'intelligence si on ne le situe pas clairement dans une économie générale des transports dans la métropole québécoise. Il faut que Montréal et Québec retournent ensemble faire leurs devoirs et qu'ils expliquent aux citoyens leur nouveau projet avec cohérence et clarté.



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Musée national des beaux-arts du Québec

Il faut sauver le monastère!

COLLECTIF D'AUTEURS

Ily a quelques jours, le facteur déposait dans nos boîtes un dépliant publicitaire produit par le Musée national des beaux-arts du Québec. Papier de qualité et photographies en couleurs, le grand luxe. Nous en ignorons le coût. Nous ne le saurons jamais, car c'est en «petit comité» calfeutré que ce dépliant, tout comme le projet d'agrandissement, a été décidé. La population, pourtant fort intéressée, n'a pas été appelée à débattre de l'agrandissement.

Les demandes de consultations publiques déposées auprès des diverses autorités ont été purement et simplement rejetées. Ce projet de 90 millions de dollars passera-t-il sans discussion publique au-dessus de la tête des contribuables, propriétaires des lieux? L'information sans réelle consultation est une farce. De plus, c'est un déni de démocratie.

Erreur

Nous croyons l'agrandissement nécessaire, mais nous croyons aussi que le projet proposé en lieu et place du monastère est une erreur. Le monastère est un bâtiment solide et intéressant. Il peut poursuivre sa route au profit des générations futures et il peut être recyclé pour des

usages contemporains et contribuer ainsi à l'essor économique de la ville dans le respect des principes du développement durable.

Le projet actuel du Musée, en annonçant la destruction du monastère des Dominicains, en est tout le contraire. La sagesse aurait commandé que soit proposé un site plus respectueux des richesses historiques de la ville et que soit reconstruite la toiture originale si spectaculaire, sur le monastère, provoquant de ce fait une renaissance de l'esthétique de l'ensemble conventuel et, partant, de la Grande Allée.

En annonçant la démolition du monastère, les autorités donnent un fort mauvais signal. Alors que la mission du Musée est de sauvegarder les collections d'œuvres et d'artefacts qui sont représentatives de la production des générations successives de Québécois, voilà qu'avec une arrogance béotienne il anéantit totalement un patrimoine religieux conventuel irremplaçable.

Gardien du patrimoine

Or, le Musée national des beaux-arts doit être le gardien de notre patrimoine culturel. Le projet d'agrandissement s'attaque à un ensemble architectural homogène, exemple rare et le plus achevé à Québec de style néo-gothique. Le presbytère, l'église et le monastère forment une unité spatiale bien définie ceinturant un jardin cloîtré, sur

le modèle des ensembles monastiques du Moyen Âge.

En démolir une partie, c'est confirmer la perte de sens de l'ensemble, la perte d'un lieu de mémoire. Aujourd'hui, l'intérêt d'un édifice ou d'un site, qu'il soit glorieux ou modeste, s'apprécie autant, sinon davantage, à l'aune de l'importance symbolique et affective que lui accorde la communauté qui le revendique qu'à celle de la valeur savante que lui attribuent les spécialistes de l'art. C'est le cas du monastère des Dominicains.

Madame la Ministre de la Culture, vous êtes l'ultime responsable, aussi bien à l'Assemblée nationale que devant les Québécois, du Musée et du patrimoine. À ce titre, nous vous demandons une fois de plus que le projet d'agrandissement du Musée fasse l'objet d'une étude d'impact sur la sauvegarde de la valeur historique, culturelle, sociale et économique de l'ensemble monastique autant que sur l'esprit de la Grande Allée et que des audiences publiques soient tenues avant que ne soit commis l'irréparable. C'est une demande citoyenne.

Ont signé ce texte: Marcel Junius, Marcel Masse, Michel Bonnette, Jean Cimon, Jacques Lemieux, André Marceau, Claude Paulette.

ACTUALITÉS

MÉTRO

SUITE DE LA PAGE 1

Le contrat, qui prévoit la fourniture de 765 voitures avec une option pour 288 voitures supplémentaires, semblait presque dans la poche pour le consortium Alstom-Bombardier qui avait conclu une entente avec la STM au terme de huit mois d'intenses négociations. Mais comme l'appel d'offres initial prévoyait le remplacement de 342 voitures et qu'au fil des mois, la commande était finalement passée à 1053 voitures, la STM se retrouvait dans l'obligation de lancer un avis international pour inciter les concurrents de Bombardier et Alstom à manifester leur intérêt, conformément à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

À la suite de l'avis international du 22 janvier dernier, deux entreprises ont manifesté leur intérêt, soit Zhuzhou Electric Locomotive et CAF. La STM a d'emblée rejeté la candidature de la société chinoise, qui proposait des voitures montées sur roues d'acier alors que la société de transport exigeait des voitures sur pneumatiques. Pour sa part, CAF était en mesure de fabriquer des voitures sur pneus, ayant déjà fourni ce type de matériel roulant pour les métros de Mexico et de Santiago, au Chili.

Le constructeur espagnol, dont le carnet de commandes au 31 décembre 2009 s'élevait à 6,58 milliards de dollars canadiens, ne possède pas d'usine au Canada, mais a promis d'effectuer la fabrication et la finition des voitures au Québec si elle obtenait le contrat. Le 7 avril dernier, les dirigeants de CAF avaient même visité l'ancienne usine de Hyundai, à Bromont, ainsi qu'une usine désaffectée de la rue Sherbrooke Est, à Pointe-aux-Trembles.

L'entreprise avait toutefois manifesté une certaine irritation à l'égard de la STM qui, selon elle, réclamait des informations jugées non pertinentes à l'étude de sa proposition. Elle laissait entendre qu'elle doutait de l'intégrité du processus.

Dans l'attente d'une décision concernant CAF, les constructeurs Alstom et Bombardier cachaient mal leur impatience. Le consortium répète depuis le mois de mars qu'il est prêt à entreprendre promptement la réalisation du contrat.

Malgré les retards appréhendés, le lancement d'un nouvel appel d'offres et l'arrivée d'un nouveau concurrent seraient peut-être pour la STM l'occasion d'obtenir un meilleur prix pour le remplacement de son parc vieillissant. La société de transport n'a jamais voulu dévoiler la valeur de l'entente conclue avec Alstom-Bombardier, mais celle-ci pourrait dépasser les 3 milliards de dollars.

Saga sans fin

Le lancement d'un nouvel appel d'offres constituera donc un nouvel épisode dans la rocambolesque saga des voitures du métro. En 2006, le gouvernement du Québec avait autorisé la STM à négocier de gré à gré avec Bombardier, mais Alstom avait contesté ce traitement préférentiel qui, selon le constructeur européen, contrevient à la loi. En donnant raison à Alstom, le tribunal avait obligé la STM à lancer un appel d'offres public international, ce qui fut fait le 31 juillet 2008. À cette époque, la STM avait aussi communiqué avec CAF et d'autres constructeurs, dont la compagnie japonaise Kawasaki et l'allemande Siemens. Finalement, seuls Bombardier et Alstom avaient signifié leur intérêt en déposant une offre conjointe.

Il a été hier soir impossible d'obtenir les commentaires de la porte-parole de la STM, Odile Paradis.

Le Devoir

Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans un texte publié hier en page Idées du Devoir. Dans le texte «*Quelle OTAN pour le Canada?*», il est question du passage du ministre des Affaires étrangères Lawrence Cannon à Tallinn, en Estonie, les 22 et 23 avril derniers. Cette visite, prévue au moment de la rédaction du texte, a été annulée en raison du nuage de cendres volcaniques en provenance de l'Islande. Nos excuses.

VILLES

SUITE DE LA PAGE 1

et traqueur de signes oubliés, qui a sillonné l'an dernier ces trois métropoles pour faire enquête sur le graphisme et l'empreinte picturale en milieu urbain. «*Ce projet est né d'un intérêt personnel. Quand je voyage, le langage urbain est pour moi aussi important que l'architecture. Je voulais pousser l'idée plus loin et voir si la personnalité d'une ville se lisait dans la typographie et le graphisme environnant en comparant trois villes différentes*», explique le designer et rédacteur en chef d'Urbania. Pour dresser le portrait typographique de Montréal, Buenos Aires et Berlin, trois métropoles désignées villes de design par l'UNESCO, le graphiste a obtenu en 2008 la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal, octroyée chaque année à de jeunes designers comptant moins de dix ans d'expérience.

Personnalités graphiques

Un an et 3000 photos plus tard, le verdict est sans équivoque. Les trois métropoles affichent des personnalités graphiques très nettes, situées aux antipodes, tant sur la photo que dans le contenu de leur graphisme (voir les mappes à www.ledevoir.com).

Interdiction de faire faire caca à pitou dans le parc, attention! travaux en cours ou passage d'éco-

BATAILLE

SUITE DE LA PAGE 1

Il a donc donné deux semaines aux leaders parlementaires des partis pour qu'ils trouvent une façon de divulguer et d'étudier les documents sans nuire à la sécurité nationale. Sans entente, M. Milliken donnera le feu vert à l'opposition pour qu'elle dépose une rarissime motion d'outrage au Parlement visant trois ministres de premier plan du gouvernement Harper: ceux-ci pourraient carrément être expulsés de la Chambre.

L'obligation du gouvernement

Dans un discours de près d'une heure étalé sur 40 pages (il a remonté l'histoire jusqu'aux acquis de la glorieuse révolution de 1689), Peter Milliken a rappelé que «*dans un régime de gouvernement responsable, le droit fondamental de la Chambre des communes d'obliger le gouvernement à rendre compte de ses actes est un privilège incontestable et, en fait, une obligation*».

Accepter une situation où le gouvernement peut simplement refuser de répondre à un ordre adopté par une majorité de députés parce que les documents demandés sont très délicats «*reviendrait à miner complètement l'importance du rôle qu'ont les parlementaires d'obliger le gouvernement à rendre des comptes*», dit-il.

Le président Milliken estime également que si l'exécutif avait un «*pouvoir inconditionnel de censurer les renseignements fournis au Parlement*», cela «*compromettrait la séparation des pouvoirs censée reposer au cœur même de notre régime parlementaire*».

Bien sûr, un ministre peut refuser de remettre un document s'il juge que sa divulgation pourrait compromettre la sécurité nationale. Mais si la Chambre insiste, il doit obtempérer, dit M. Milliken. Car «*il existe une nette différence*» entre la valeur du jugement d'un seul ministre et le poids d'un «*ordre dûment adopté par la Chambre*». «*Il ne*

faut jamais oublier que c'est la Chambre qui décide si les raisons invoquées pour refuser de fournir des renseignements sont suffisantes», a-t-il précisé.

Négociation

Cette obligation de remettre les documents établie, Peter Milliken n'a pas voulu imposer hier un dénouement à la crise qui secoue le Parlement depuis le mois de décembre.

Trouver comment «*instaurer un mécanisme par lequel ces documents pourraient être mis à la disposition de la Chambre sans compromettre la sécurité et la confidentialité des renseignements qu'ils contiennent*» est une responsabilité des parlementaires, estime M. Milliken.

Le Canada a une histoire «*enviable*» de plus de 140 ans de parlementarisme, a-t-il rappelé. «*Ce serait un signe d'échec si ce bilan devait être entaché*» parce que le gouvernement et l'opposition sont incapables de trouver une façon de manipuler ces documents.

C'est pourquoi il a imposé deux semaines de trêve aux belligérants, afin que la Chambre trouve une «*solution respectueuse des intérêts de chacun*». Il a suggéré des pistes: étude à huis clos du comité parlementaire sur l'Afghanistan [à qui les documents doivent être remis], identification numérotée de deux exemplaires et destruction immédiate de ceux-ci après les rencontres, nomination d'un arbitre indépendant, etc.

M. Milliken a laissé entendre que la solution proposée par le gouvernement en mars — une révision de la censure par l'ancien juge Frank Iacobucci — ne répond pas au problème. Car M. Iacobucci doit rendre des comptes au ministre de la Justice, et non à la Chambre. «*Son client est donc le gouvernement*», a-t-il fait remarquer.

«*Il sera difficile de trouver un terrain d'entente*» en deux semaines, reconnaît Peter Milliken, qui préside quotidiennement aux acrimonieuses débats de la Chambre. Pour calmer le jeu, il a sermonné un peu tout le monde, hier: le gouvernement qui dit que certains députés «*ne sont pas suffisamment dignes de confiance*», l'opposition qui suggère

re que le «*gouvernement a des motifs cachés et intéressés de caviarder les documents*». La récréation doit cesser, avertit-il.

Pour le constitutionnaliste Pierre Thibault, de l'Université d'Ottawa, «*il est sain que le président Milliken se soit prononcé d'une façon aussi claire sur la suprématie de la Chambre*». Il remarque que si le président a «*un peu coupé la poire en deux en disant aux élus: "Asseyez-vous, ça fait 140 ans qu'on fonctionne, alors négociez"*». Il s'attend sur le fond à ce que le gouvernement fournisse les documents non censurés.

Réactions

Le gouvernement acceptera-t-il? Le ministre de la Justice, Rob Nicholson, a indiqué immédiatement après la présentation de M. Milliken qu'il «*accueillait favorablement la possibilité d'un compromis qui respectera nos obligations légales*». Il a affirmé dans une brève déclaration que «*le gouvernement ne brisera pas intentionnellement les lois parlementaires*», mais qu'il ne compromettra pas non plus «*la sécurité nationale du pays ou celle de nos soldats*».

Les trois partis d'opposition ont applaudi la décision de M. Milliken. Pour le chef libéral, Michael Ignatieff, celle-ci constitue «*une victoire claire pour le Parlement*». M. Ignatieff a assuré qu'il allait «*travailler avec le gouvernement*» et trouver d'ici deux semaines «*un compromis honorable qui sauvegarde les droits du Parlement, mais qui respecte la sécurité nationale*».

Selon Gilles Duceppe, un compromis est facile: «*C'est que ça se fasse à huis clos et que les partis jugent du contenu de chacune des lettres, au lieu de laisser ça au jugement — déficient d'ailleurs — de ce gouvernement*». Au NPD, Jack Layton a indiqué que le «*gouvernement n'a pas le choix. Il doit travailler avec nous pour trouver une solution, et nous serons raisonnables dans ces discussions. Mais s'il n'y a pas de solution, nous avons une motion*» d'outrage qui est prête.

Le Devoir

LUCIE

SUITE DE LA PAGE 1

Les membres du comité de révision ont insisté pour dire qu'ils avaient pris leur décision dans le pur intérêt de Lucie. Sa mère s'en étonne. «*Aucun d'entre eux ne connaît ma fille, ils n'ont qu'une version papier*», a-t-elle dit. Mme Polo avait fondé beaucoup d'espoirs sur ce projet d'intégration de sa fille qui, diagnostiquée neurovégétative à la naissance, avait fait des pas de géant ces dernières années. «*Lucie arrivait avec cinq ans d'intégration réussie en CPE, un milieu médical engagé, avec moi qui me suis formée pour l'accompagner. Lucie arrivait avec une dot et la CSDM devait fournir les ressources financières*», a-t-elle précisé.

Mais l'intégration de la petite a été un véritable enfer, croit-elle. De l'ajout des installations jusqu'à, selon elle, l'attitude rébarbative de certains enseignants et membres de la direction, rien ne s'est passé comme prévu. «*En quittant son poste, l'ancienne directrice m'avait dit que l'équipe était prête et qu'on attendait ma fille. Si j'avais su que ce n'était pas le cas...*» a dit Mme Polo.

Conflit de vision

Gérald Boutin, professeur au Département de l'éducation et de la formation spécialisées de l'UQAM, une intégration réussie d'un handicapé repose sur la réunion d'un minimum de conditions matérielles, techniques et pédagogiques, qui n'étaient peut-être pas au rendez-vous pour Lucie. «*J'ai vu de très bons enseignants avec une volonté d'intégrer. Mais rien n'assure que l'intégration sera réussie*», soutient-il. «*Dans quelle mesure cette fillette profitait-elle de cet entourage d'enfants normaux? Et dans quelle mesure les autres enfants peuvent-ils avoir un seuil de tolérance?*» s'interroge le chercheur, également coauteur d'*Inclusion ou illusion? Elèves en difficulté en classe ordinaire: défis, limites et modalités*.

Pour lui, une classe ordinaire n'est pas le seul lieu pour scolariser un enfant en difficulté. «*Il y a*



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Anne-Lise Polo, la mère de Lucie, âgée de sept ans, était profondément déçue de la décision annoncée hier soir par la CSDM. Lourdemment handicapée, sa fille fréquentait depuis septembre une école non spécialisée.

d'autres dispositifs. [...] Je ne crois pas que le retour à la classe spécialisée soit suffisant, il faut être plus ouvert que ça», a dit le chercheur, en invitant à ne pas trancher le débat en «pour ou contre».

À partir du 10 mai prochain, date à laquelle Lucie sera retirée de l'école Elan, Mme Polo entend scolariser sa fille à la maison jusqu'à ce qu'elle trouve une solution. Elle a entrepris des démarches auprès d'écoles privées, mais n'a pas réussi à convaincre les enseignants. D'autres commissions scolaires, notamment à Laval et Gatineau, sont «*plus ouvertes à accepter des cas comme Lucie*», mais cela impliquerait un déménagement de la famille. Et pourquoi pas Victor-Doray? «*Je ne partage pas du tout l'approche pédagogique, la vision du handicap. Victor-Doray tablait davantage sur les limitations de Lucie, alors que moi je tablais sur ses forces*», a dit Mme Polo, qui y voit un conflit entre une culture révolutionnaire et une autre, plus traditionnelle. «*Lucie fait des progrès, mais c'est trop peu pour un milieu qui reste figé sur ses valeurs. Ils ont une approche conventionnelle sur le plan mé-*

dical. Notre société a besoin d'intégrer les enfants de tous les milieux si elle veut être le reflet réel de notre société».

Le débat est rouvert

La présidente de la CSDM, Diane de Courcy, fait écho aux propos tenus par le premier ministre Jean Charest qui soutenait, la semaine dernière, que le temps était venu de relancer le débat sur la question. «*Il faut qu'il y ait une intention politique claire sur ce qu'est l'intérêt individuel des enfants qui présentent des défis et l'intérêt collectif de ces enfants intégrés, mais aussi l'intérêt des enfants qui ne posent pas de défis. Ça s'appelle le bien commun. Il faut avoir cette discussion, car il y a tellement de tapage autour de la tâche des enseignants, de l'épuisement, qu'il faut être capable de faire la part de choses*», a soutenu Mme de Courcy en insistant bien sur une chose: «*Il ne faut pas que ce débat repose sur les frères épaules de Lucie*».

Le Devoir

liers: le pictogramme berlinois est liché, frappe dans le mille, se voit à des mètres de distance. Efficace comme un bataillon allemand. À Buenos Aires, les lettres ondulent et s'enjoignent de fleurs et de fioritures. «*Il y a une force graphique qui se dégage à Berlin, où tout est net et tranché. La typo reflète le poids de l'autorité. C'est quand même l'Allemagne qui a inventé le bauhaus et la croix gammée!*» À Buenos Aires, on sent partout, même jusque sur les bus, l'impact du fileteado, un style graphique très coulant et sensuel inspiré du tango», décrit Lamarre.

À New York, le graphisme ambiant, très pragmatique, ne fait pas dans la dentelle. «*Don't even think of parking here!*», ou «*Air will be taken out of tires, license plates removed of unauthorized parkers*», rugissent les majuscules de panneaux de stationnement.

À Montréal, c'est tout autre chose. «*Montréal est un peu à l'image de notre urbanisme. Éclectique et sans lignes directrices, mais influencée par le style américain*», soutient Lamarre.

L'éclectisme se lit sur les pancartes des dépanneurs, les réclames anciennes peintes sur les murs ou les enseignes de patates frites barbouillées par un pinceau maladroit, composent la signature unique du Montréal graphique. Malheureusement, ces savoureuses affiches vintage annonçant *Marché Roger, La Maison du chien chaud* et autres bijoux de graphisme vernaculaire sont en voie de disparition, affirme Lamarre. «*La typo locale est de moins en moins présente. Je me suis arraché les cheveux pour*

trouver des affiches qui étaient partout dans mon enfance. Le but du projet est justement de préserver cette mémoire-là», insiste le graphiste.

Car à Paris, New York ou Hong Kong, les particularités typographiques s'estompent et l'unicité graphique de chaque ville en prend pour son rhume. Les lettrés, ces maîtres-artisans qui peignaient à la main affiches et lettrages, ont disparu du paysage. On a même eu du mal à mettre la main sur un vrai lettré encore actif à Montréal pour repeindre, à la manière traditionnelle, la fameuse pinte de lait *Garanteed Milk* renouée l'an dernier.

«*Que ce soit à Paris, New York, ou Hong Kong, aujourd'hui tout le lettrage commercial provient de découpes de vinyle faites à l'ordinateur. C'est d'une banalité désarmante. C'est l'effet Starbucks et McDonald's appliqué au graphisme urbain*», déplore Lamarre.

Les trouvailles de la tête chercheuse d'Urbania sont consignées sur un site Web où les internautes sont invités à ajouter les leurs et à comparer le graphisme de différentes villes. D'emblée, on constate qu'à Montréal et Berlin, les écoliers n'ont résolulement pas la même tête.

Vieilles enseignes et signes fantômes

Philippe Lamarre n'est d'ailleurs pas le seul à s'émoouvoir du sort des lettres qui composent le paysage. À Berlin, il a rencontré deux femmes qui ont créé un musée, le Buchstaden Museum, pour conserver les vieilles enseignes provenant de bot-

tiques berlinoises qui ferment leurs portes.

À New York, on organise même des *type walks* pour faire redécouvrir au public le visage typographique de la Grosse Pomme, affirme Philippe Lamarre. Ces parcours urbains font le relevé des signes fantômes (appelés *ghost signs*), ces réclames centenaires peintes en blanc sur le flanc des immeubles que le temps et les intempéries ont souvent rendues illisibles.

De tels signes fantômes ornent d'ailleurs plusieurs endroits du Vieux-Montréal et du centre-ville. Même le tout nouveau panneau illuminé du Devoir, accroché au sommet du Caron Building, a récemment recouvert une de ces réclames anciennes. «*Tout cela va bientôt disparaître. Pourtant, ces enseignes enrichissent et définissent le paysage montréalais, tout comme le design citoyen, qui est celui des affiches maison, des ventes de garage, des logements à louer. Autant de bijoux qui se cachent au coin des rues*», pense Lamarre.

Le Devoir

■ Pour parcourir la planète en mode typographique, rendez-vous sur le site de Philippe Lamarre à graphisme-vernaculaire.com. Ajoutez aussi vos propres trouvailles à la galerie de photos publiées aujourd'hui dans *Le Devoir* en envoyant vos fichiers photo (libres de droits) ainsi qu'une brève description à pupitreweb@ledevoir.com. Notre galerie sera mise à jour quotidiennement.

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390